



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

**Concours : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique  
(CAPET)**

**Concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions d'enseignement des  
établissements privés (CAFEP)**

**Section : ECONOMIE ET GESTION**

**Option Communication, organisation et gestion des ressources humaines**

**Session Exceptionnelle**

Rapport de jury présenté par : Monsieur Michel LUGNIER  
Inspecteur général de l'Éducation Nationale  
Président du jury

# SOMMAIRE

<b>I. PRÉSENTATION DU CONCOURS .....</b>	<b>2</b>
A. COMPOSITION DU JURY.....	2
B. DATES PRINCIPALES .....	3
C. DONNEES STATISTIQUES.....	3
<b>II. RÉGLEMENTATION .....</b>	<b>7</b>
<b>III. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ.....</b>	<b>11</b>
A. ÉPREUVE D'ECONOMIE-DROIT .....	11
1. <i>Résultats</i> .....	11
2. <i>Présentation de l'épreuve</i> .....	12
3. <i>Éléments de correction</i> .....	13
4. <i>Observations et conseils aux candidats</i> .....	16
5. <i>Repères bibliographiques</i> .....	19
B. ÉPREUVE DE SCIENCES DE GESTION.....	22
1. <i>Résultats</i> .....	22
2. <i>Présentation du sujet</i> .....	23
3. <i>Éléments de correction</i> .....	23
4. <i>Observations sur la forme et sur le fond</i> .....	33
5. <i>Conseils aux candidats</i> .....	34
6. <i>Repères bibliographiques</i> .....	34
<b>IV. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION.....</b>	<b>36</b>
A. ÉPREUVE DE LEÇON .....	36
1. <i>Présentation de l'épreuve de leçon</i> .....	37
2. <i>Observations et conseils aux candidats</i> .....	37
B. ÉPREUVE SUR DOSSIER .....	39
1. <i>Présentation de l'épreuve sur dossier</i> .....	39
2. <i>Observations et conseils aux candidats</i> .....	40
3. <i>Indications bibliographiques</i> .....	43
4. <i>Exemples de sujets</i> .....	45

# I. PRÉSENTATION DU CONCOURS

## A. Composition du jury

- Président** - M. LUGNIER Michel, Inspecteur général de l'Éducation Nationale.
- Vice-Présidents** - Mme BONAZZI Béatrice, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale  
- M. ARRIEUMERLOU Yves, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
- Secrétaire général** - M. DELARUE Olivier, professeur agrégé, Académie de STRASBOURG

### Membres

- M. ARMAND Jean-Louis, professeur agrégé, Académie de TOULOUSE
- M. BERMIS Olivier, professeur agrégé, Académie de CRETEIL
- M. BLANCHARD Gilbert, professeur agrégé, Académie de LYON
- Mme CLEENEWERCK Brigitte, professeure agrégée, Académie de MONTPELLIER
- Mme BRANLY Anne-Bénédicte, professeure agrégée, Académie de LILLE
- Mme CALMELS Françoise, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme CATINAUD Sophie, professeure agrégée, Académie de LILLE
- M. CHIEN-CHOW-CHINE Anthony, professeur agrégé, Académie de NANTES
- Mme COELLO Isabelle, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- Mme COLOMBET Valérie, professeure certifiée, Académie de BORDEAUX
- Mme DAVESNE Catherine, professeure agrégée, Académie de CRETEIL
- Mme DELALIX Anne, professeure agrégée, Académie de MARSEILLE
- Mme FAYN Marie-Edith, professeure certifiée, Académie de GRENOBLE
- Mme FEVRIER Geneviève, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme FOREST Christine, professeure certifiée, Académie de GRENOBLE
- Mme GERONIMI, Amaya, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- Mme GUEDOUARI Nadia, professeure agrégée, Académie de CRETEIL
- Mme JEAN Aurélie, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- Mme KOENIG Maud, professeure agrégée, Académie de CAEN
- Mme LABORIE Mireille, professeure agrégée, Académie de VERSAILLES
- Mme LAURENT Audrey, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- M. LAVAL Christian, professeur certifié, Académie de TOULOUSE
- Mme LE BRIS Anne, professeure certifiée, Académie de CRETEIL
- Mme MAESTRI Annie, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- Mme MANSAT Catherine, professeure certifiée, Académie de CLERMONT-FERRAND
- Mme MARGUET Sandrine, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme MILLET Catherine, professeure certifiée, Académie de BESANÇON
- Mme MORIN Valérie, professeure certifiée, Académie de NANCY-METZ
- Mme MOUNIER Anne-Christine, professeure agrégée, Académie de MONTPELLIER
- Mme MOURCELY Catherine, professeure agrégée, Académie de TOULOUSE
- Mme NICOLAS Odile, professeure agrégée, Académie de GRENOBLE
- Mme NOTIN Muriel, professeure agrégée, Académie de MARSEILLE
- M. PALLARD Xavier, professeur certifié, Académie de CRÉTEIL
- Mme PAMPAGNIN Catherine, professeure certifiée, Académie de CRÉTEIL
- Mme QUENEL Mathilde, professeure agrégée, Académie de ROUEN
- M. RICHARD Joan, professeur certifié, Académie de LILLE
- M. ROBIN Arnaud, professeur certifié, Académie de CLERMONT-FERRAND
- M. SEBASTIEN Gilles, professeur agrégé, Académie de STRASBOURG
- M. SEVESTRE Léonard, professeur agrégé, Académie de LYON
- Mme TRESPEUX Marie-Laure, professeure certifiée, Académie de CLERMONT-FERRAND
- M. VINCENT Lionel, professeur certifié, Académie de LILLE

## B. Dates principales

Épreuves d'admissibilité : 25 et 26 juin 2013  
Correction des épreuves d'admissibilité : Du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2013  
Publication des résultats d'admissibilité : 5 juillet 2013  
Épreuves d'admission : Du 23 au 26 juin 2014  
Publication des résultats : 26 juin 2014

## C. Données statistiques

### CAPET externe Économie et Gestion

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>2</sup>	2012 <sup>2</sup>	2013 <sup>2</sup>	2014 exc <sup>2</sup>
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>45</b>	<b>60</b>
Candidats inscrits	1006	734	881	860	991
Candidats présents	393	206	275	286	307
<b>Candidats admissibles</b>	<b>85</b>	<b>77</b>	<b>68</b>	<b>102</b>	<b>85</b>
Total du premier candidat admissible	166/200	100,5/120	87/120	93/120	96/120
Total du dernier candidat admissible	86,4/200	39/120	52,5/120	42/120	52,5/120
<b>Candidats admis</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>45</b>	<b>46</b>
Total du premier candidat admis	343/400	214,5/240	177/240	187,5/240	189/240
Total du dernier candidat admis	215,9/400	100,5/240	120/240	114/240	111/240

### CAFEP externe Économie et Gestion

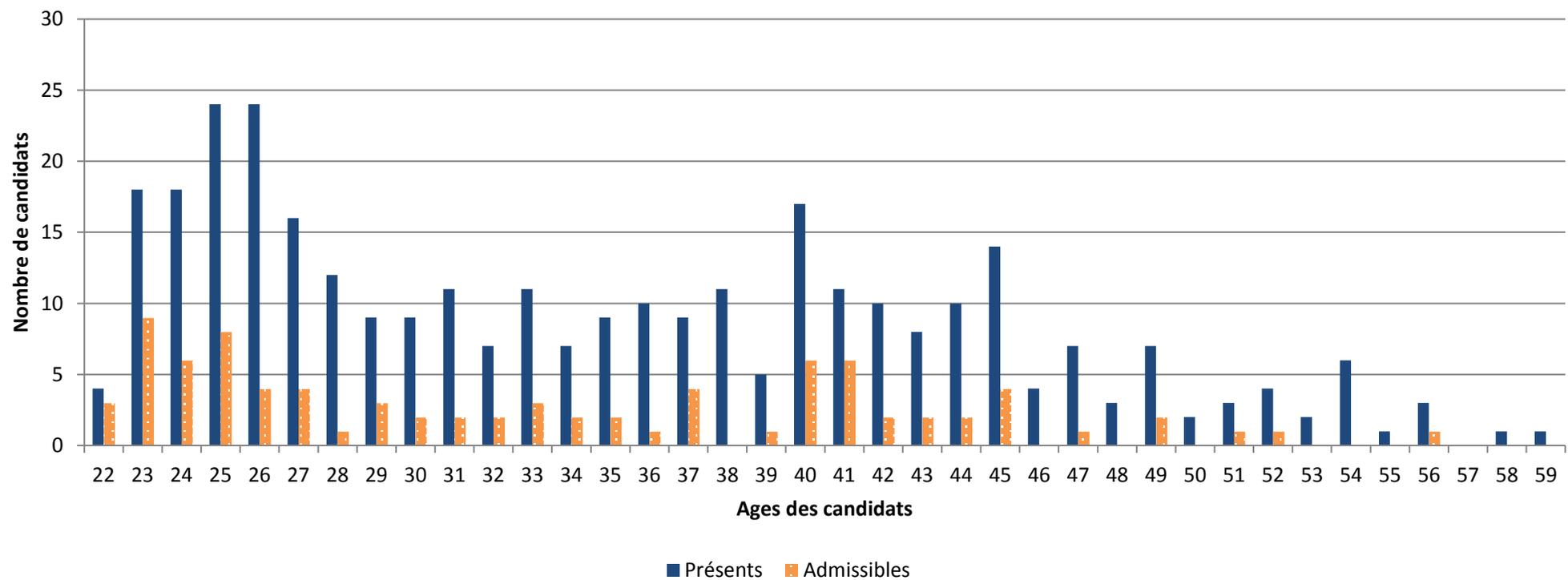
Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>2</sup>	2012 <sup>2</sup>	2013 <sup>2</sup>	2014 exc <sup>2</sup>
<b>Nombre de postes offerts au concours</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>15</b>
Candidats inscrits	184	153	231	154	192
Candidats présents	68	43	63	51	66
<b>Candidats admissibles</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
Total du premier candidat admissible	110,4/200	88,5/120	84/120	79,5/120	88,5/120
Total du dernier candidat admissible	86,4/200	39/120	48/120	48/120	54/120
<b>Candidats admis</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>13</b>
Total du premier candidat admis	245,4/400	199,5/240	171/240	181,5/240	172,5/240
Total du dernier candidat admis	206,4/400	115,5/240	133,5/240	130,5/240	117/240

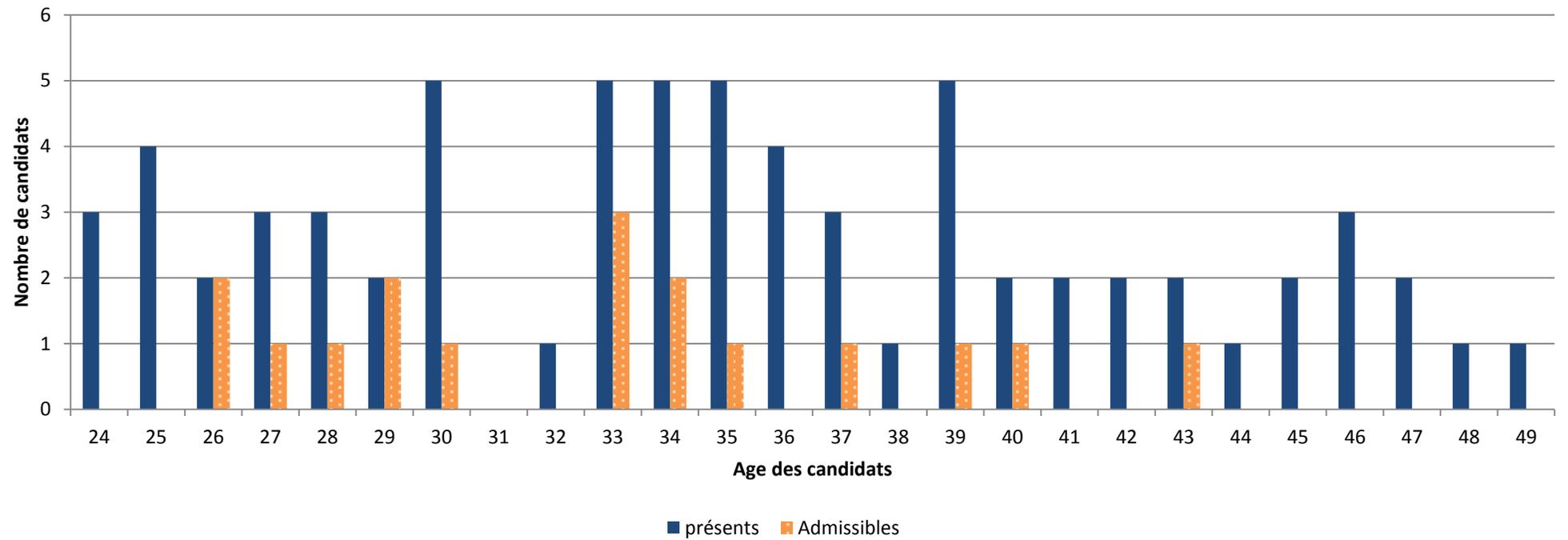
<sup>1</sup> Concours externe Économie et Gestion option économie et gestion administrative

<sup>2</sup> Concours externe Économie et Gestion option communication, organisation et gestion des ressources humaines

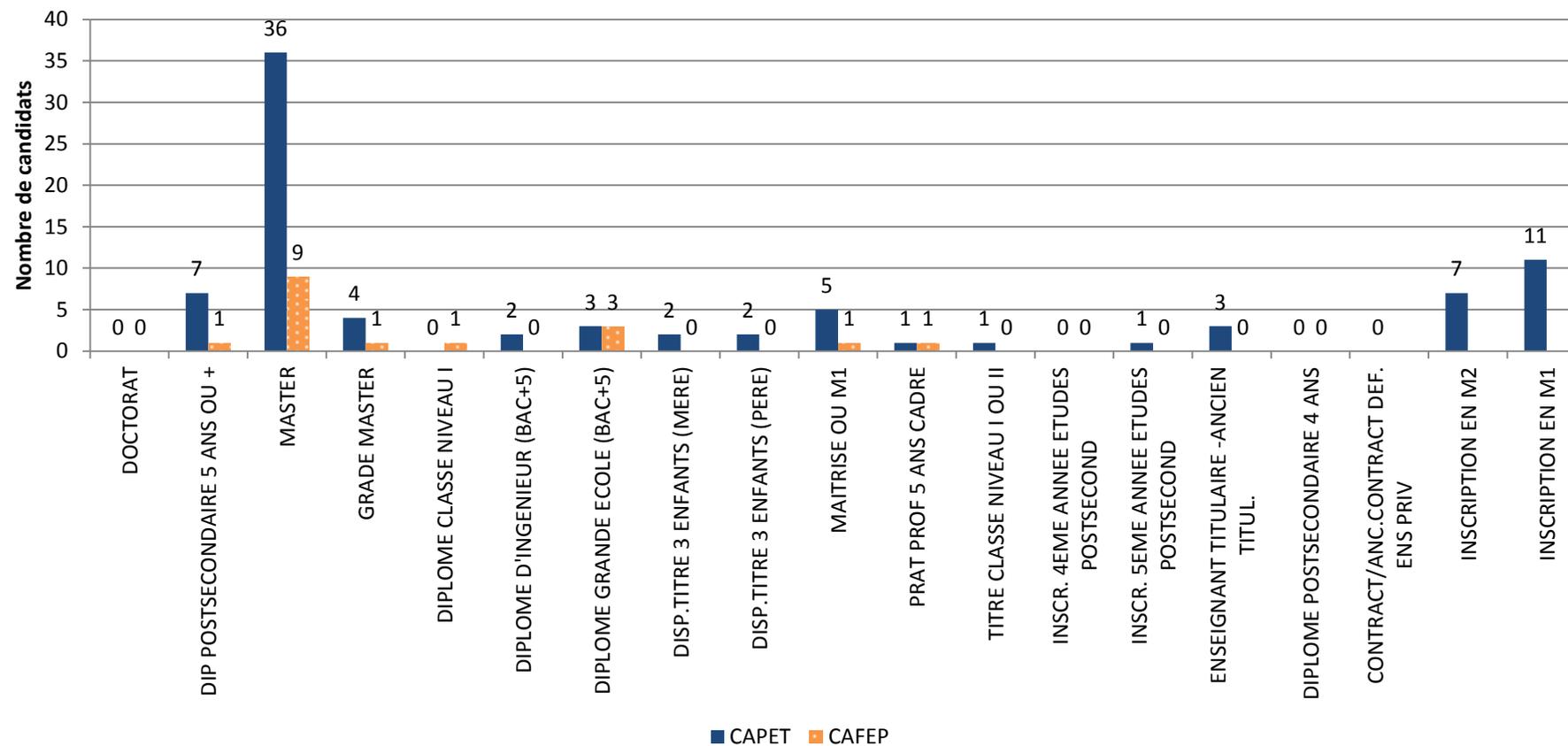
## Répartition par âges des candidats - CAPET 2014 exceptionnel



## Répartition par âges des candidats - CAFEP 2014 exceptionnel



## Répartition par titre requis des admissibles session 2014 exceptionnelle



## II. RÉGLEMENTATION

On trouvera dans les pages qui suivent, les principaux extraits du bulletin officiel de l'Éducation Nationale (B.O.) définissant les programmes et les épreuves du concours, pour la session 2014 exceptionnelle.

Nous rappelons aux candidats que c'est au B.O. qu'ils trouveront les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

À compter de la session 2014, la réglementation du concours a été modifiée. Les candidats peuvent prendre connaissance des nouvelles modalités de concours à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid20869/textes-officiels-regissant-les-concours-du-second-degre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation Nationale, à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'Économie et gestion, la consultation régulière des sites Web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'ÉCONOMIE et GESTION en ligne se trouve à l'adresse :

<http://ecogest.info>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national :

<http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

La revue « Economie et Management » est une source complémentaire à ces ressources numériques :

<http://www.educnet.education.fr/ecogest/echanges/presentation>

# ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET CAFEP

Section *Économie et gestion*

## Synthèse des épreuves

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<b>Épreuves d'admissibilité</b>		
1. Composition d' <b>économie-droit</b> (a)	5 h	3
2. Composition de <b>sciences de gestion</b>	5 h	3
<b>Épreuves d'admission</b>		
1. <b>Leçon</b> portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.	1 h (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) (préparation 3 heures)	3
2. Épreuve sur <b>dossier</b> comportant <b>deux parties</b> (14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde).	1 h  (préparation: 1 h 30) <b>Première partie :</b> soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes). <b>Seconde partie :</b> interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).	3
<i>(a) Dans l'option choisie. Toutefois le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.</i>		

**Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique**

NOR : MENH0931332A

*ANNEXE I*  
*ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET*

Des compléments d'information sur la nature et les programmes des épreuves font l'objet, en tant que de besoin, de notes publiées au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

**Section économie et gestion**

**A. – Epreuves d'admissibilité**

---

1- Composition d'économie-droit :

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2- Composition de sciences de gestion :

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en une analyse d'une ou de plusieurs situations de management et de gestion contextualisées, en vue de proposer des solutions.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

**B. – Epreuves d'admission**

---

1- Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat :

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

2- Epreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3).

Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'exposé prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Il porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Bulletin officiel spécial n°1 du 27 janvier 2011

NOR : MENH1031999N

note de service n° 2010-257 du 31-12-2010

MEN - DGRH D1

### **Section économie et gestion**

Les dispositions ci-après présentent les programmes des options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Conception et gestion des systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

#### **1. Programmes communs**

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

##### **1.1 Droit**

A - Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

##### **1.2 Économie générale**

A - Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

##### **1.3 Management des organisations**

A - Les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

#### **2. Programmes spécifiques à chacune des options**

Les programmes de référence de la série sciences et technologies de la gestion ou des BTS mentionnés sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours

##### **2.1 Option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série sciences et technologies de la gestion dans la spécialité « communication et gestion des ressources humaines », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau licence.

### III. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont consultables sur SIAC2 :

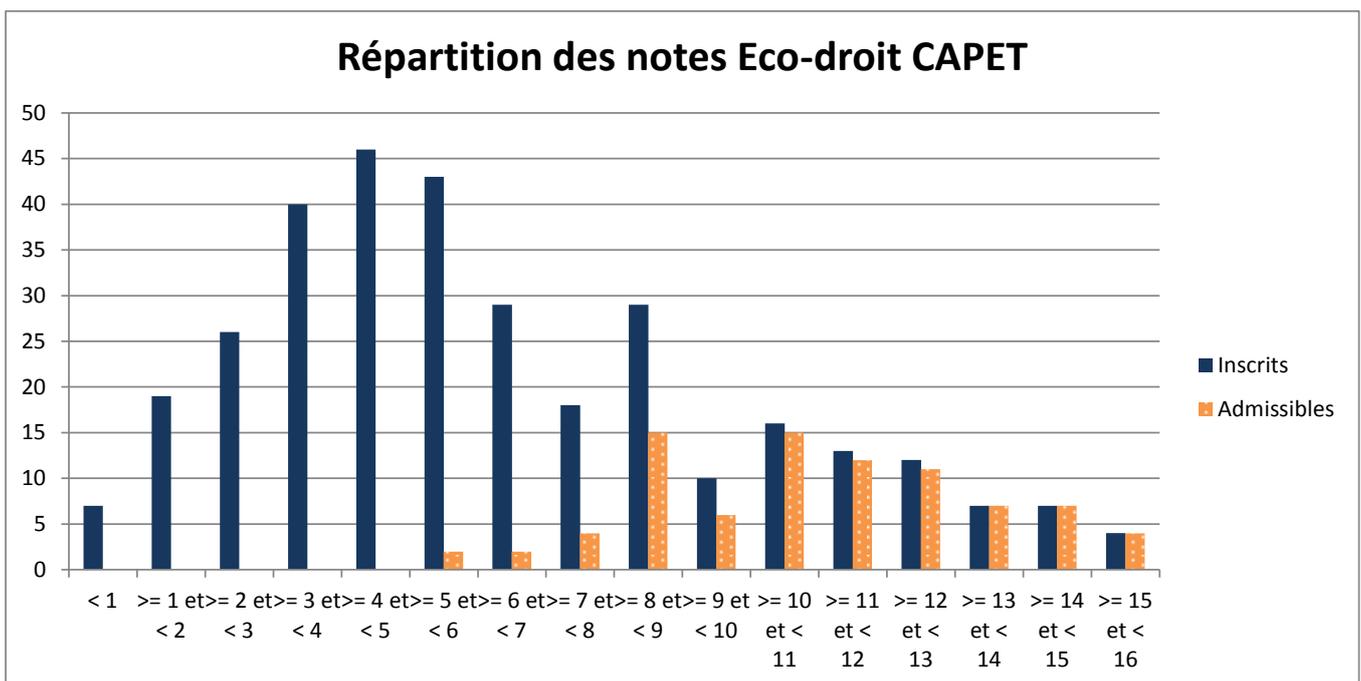
<http://www.education.gouv.fr/cid72177/sujets-des-epreuves-admissibilite-des-concours-capes-session-exceptionnelle-2014.html>

#### A. Épreuve d'économie-droit

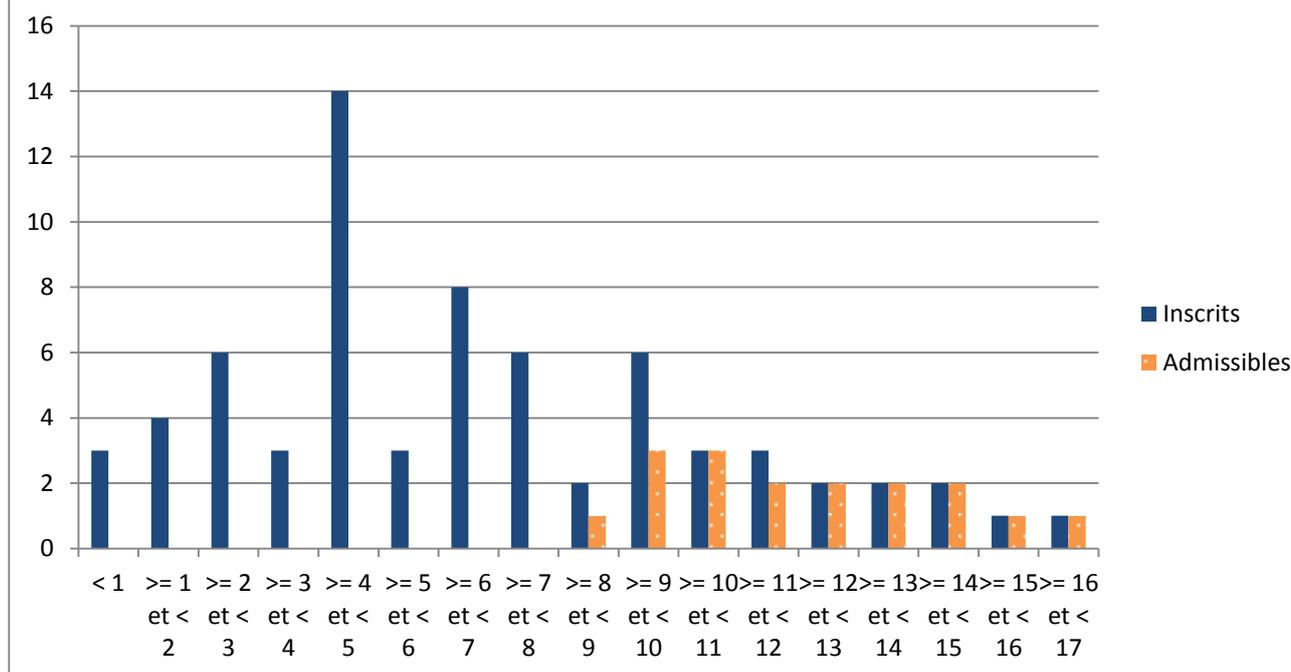
##### 1. Résultats

Moyenne générale : 6,14 / 20  
 Note la plus haute : 16 / 20  
 Note la plus basse : 0,5 / 20  
 Ecart-type : 3,7 / 20

Moyenne générale des candidats admissibles : 11,23 / 20  
 Note la plus haute des candidats admissibles : 16 / 20  
 Note la plus basse des candidats admissibles : 5,5 / 20



## Répartition des notes Eco-droit CAFEP



## 2. Présentation de l'épreuve

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, des réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

### Note de synthèse

Le dossier documentaire avait pour thème « L'investissement international en France ».

Le candidat devait présenter une note structurée et problématisée, dans un propos de 1 300 mots maximum, à partir d'un dossier de 15 pages comprenant 12 documents.

Le dossier documentaire présentait un ensemble de documents variés, par leur nature (textes, graphiques), par leur longueur et par leurs sources.

Le thème de la note de synthèse était transversal et présentait des aspects juridiques et économiques, en lien avec les contenus des programmes des différentes séries en économie et gestion (STG et STS).

Cette épreuve évalue la maîtrise par le candidat de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant s'inscrivant en cohérence avec le contexte actuel. En effet, dans un environnement informationnel nourri, il convient d'être en mesure de sélectionner un ensemble de données pertinentes sur un sujet donné, de valoriser ses capacités à en dégager les enjeux, à synthétiser cette information, à la structurer autour d'une problématique afin de provoquer la réflexion face à un public donné.

L'enseignant doit être capable de mener un tel travail lors de la conception de son cours, afin de pouvoir mettre les élèves ou étudiants en situation similaire mais simplifiée, dans le cadre de son enseignement. La recherche et le traitement de l'information, l'esprit de synthèse, la capacité à problématiser et à structurer un propos font partie des

compétences que l'élève et a fortiori l'étudiant doivent acquérir lors de leur scolarité grâce à l'expertise de l'enseignant.

Les liens entre disciplines ont une place tout à fait importante dans l'enseignement secondaire et plus particulièrement en économie et gestion. C'est la raison pour laquelle la note de synthèse demandée aux candidats doit mêler avec intelligence les éléments économiques et juridiques liés au thème concerné. Ces éléments ne doivent pas être juxtaposés mais reliés, combinés, interrogés, mis en perspective les uns par rapport aux autres, pour appréhender le traitement d'une même réalité. Dans le cas présent, la thématique de l'investissement international en France rendait incohérent et infondé tout traitement isolé des dimensions juridique et économique.

Il en ressort que la note de synthèse n'est pas un simple exercice de forme, dont la contrainte serait le seul respect de règles de construction et de mise en forme d'un propos.

En réponse aux exigences d'un concours de recrutement de professeurs, les ressources et documents présentés sont d'un niveau intellectuel reconnu. La compréhension fine des documents du dossier et leur intégration dans une problématique nécessitent une bonne connaissance des éléments juridiques et économiques liés au thème. Une connaissance approximative de ces éléments ne permet pas au candidat de réaliser efficacement le travail attendu.

### **Questions d'ordre économique ou juridique**

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie et de droit, sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer son propos. Il ne s'agit pas de réaliser un travail de problématisation et d'argumentation propres à la dissertation, mais d'exprimer clairement ses connaissances et de répondre à la question telle qu'elle est formulée.

Le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité qui ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Maîtrise des connaissances fondamentales, mise en perspective de l'actualité par rapport à ces connaissances, capacité à formuler un propos clair, suffisamment complet mais synthétique, voici tout un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

Le candidat doit choisir les questions d'ordre juridique ou d'ordre économique.

## **3. Éléments de correction**

### **Note de synthèse**

Comme il a été précisé précédemment, le sujet portait sur les enjeux de l'investissement international en France. La synthèse doit mettre en évidence la délicate conciliation de l'ouverture de la France à l'investissement international, la protection des entreprises aux intérêts stratégiques et les impératifs d'une économie mondialisée et financiarisée.

L'introduction de la synthèse supposait de présenter l'investissement international en France (solde négatif des IDE, croissance des entrées puis stabilité, importance du contrôle étranger dans l'industrie...) et de définir les concepts clés (IDE, attractivité d'un territoire) avant d'exposer la problématique. Le dossier documentaire amenait à se demander comment l'Etat français est amené à attirer l'investissement international (les IDE) tout en sauvegardant les intérêts stratégiques nationaux dans un contexte de libre circulation des capitaux.

Pour répondre à cette problématique à l'aide des informations contenues dans les documents économiques et juridiques, plusieurs plans étaient possibles. Les candidats pouvaient organiser leur plan :

- selon la structure « Apports de l'attractivité du territoire français aux IDE / Limites »

### I. Une ouverture recherchée de la France aux investisseurs internationaux

- **Le niveau important des IDE dans l'économie française**

- Poids de l'IDE relativement plus important en France par rapport à d'autres économies, traduisant un degré d'ouverture plus élevé + poids important des filiales étrangères dans l'économie française : près de 20 % du CA, plus de 30 % des exportations (doc 1)
- La performance des entreprises sous contrôle étranger est supérieure aux autres firmes (doc 6)
- Poids économique de l'IDE en France = 30 000 emplois créés ou maintenus (influence sur l'emploi en deux temps), 22 % de la R&D nationale (doc 6)
- L'IDE entrant traduit le dynamisme économique du pays, renforce les ETI et la compétitivité. (doc 6)

- **L'attractivité du territoire français**

- Déterminants du choix de localisation des firmes : coûts de production (politiques publiques), taille de la demande (potentiel de marché), intensité de la concurrence (présentation de l'effet d'agglomération avec les externalités technologiques entre firmes) : doc 3
- Assez bonne attractivité de la France : 2ème rang en termes d'infrastructures (TGV...) (Doc. 2)
- Mais forte concurrence entre territoires pour attirer le capital, les centres de R&D (doc 2) et concurrence et attractivité croissantes des pays à bas coûts, de la Chine notamment
- Bilan pour l'Europe et pour la France : le critère du potentiel de marché est essentiel mais perd de son importance du fait du rattrapage des pays à bas salaires. Donc le critère qui prend de l'importance est la recherche du meilleur coût. L'Europe doit améliorer l'attractivité de son territoire. (doc 3)

- **Des politiques publiques destinées à renforcer les atouts du territoire français :**

- Solde négatif des IDE : plus de sorties que d'entrées (doc 1) → nécessité de mettre en place des politiques publiques
- Intervention publique en termes de subventions, infrastructures, éducation, aides à la création d'entreprises (doc 2)
- Rôle des pôles de compétitivité comme facteurs d'agglomération et d'externalités. Politique des pôles de compétitivité mise en place dès 2005 en France (comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires) : doc 4
- Définition des pôles de compétitivité comme une « association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche partenariale, destinée à dégager des synergies autour de projets innovants, conduits en commun ». (doc 4)
- Importance des pôles de compétitivité dans l'attractivité des territoires et dans la promotion de l'innovation : le document met en perspective le bilan positif des pôles. Exemples comme minalogic. (doc 2)

### II. Une ouverture à concilier avec la protection des intérêts stratégiques du pays

- **Les risques des IDE en France**

- Ouverture croissante : risque de perte de contrôle des activités stratégiques (Doc. 5)

- Fonds souverains : ils disposent de capacités financières importantes. Possibilité de prise de contrôle par des gouvernements étrangers du capital d'entreprises de pays tiers. (doc 8)
  - **La protection des intérêts stratégiques au niveau européen**
- Encadrement juridique européen :
  - Principe de la libre circulation des capitaux au sein de l'UE (doc 5)
  - Mais développement des exceptions à ce principe avec les « golden shares » ou actions spécifiques, les régimes d'autorisation préalable des IDE, les disparités lors des transpositions relatives aux offres publiques d'acquisition (doc 5)
- Exemples de « golden shares » (actions spécifiques) contraires à la libre circulation des capitaux. Cas de la France en 2002 avec le rejet d'une action spécifique de l'Etat dans le capital d'Elf-Aquitaine (Total) prévoyant un droit de contrôle sur l'entrée de nouveaux actionnaires. La mesure est jugée disproportionnée par rapport à l'objectif visé (doc 11)
- Cas d'EADS et la possibilité pour la France d'introduire une « golden share » pour protéger les intérêts nationaux français en cas de sortie du groupe Lagardère d'EADS (doc 12)
  - **La protection des intérêts stratégiques au niveau national**
- Les instruments juridiques : l'encadrement juridique national des IDE
  - Réglementation spécifique évoquée à travers l'article 151-3 du code monétaire et financier pour les activités susceptibles de remettre en cause l'intérêt national : régime d'autorisation préalable. (doc 7)
  - Règles de l'IDE en France (partie réglementaire) : Demande d'autorisation pour des IDE dans les secteurs jugés stratégiques visés à l'article R153-2 du code monétaire et financier pour des entreprises de pays tiers à l'UE (doc 9)
- Les instruments financiers : Création du FSI en 2008. Objectif : intervention de l'Etat pour sécuriser le capital d'entreprises stratégiques (empêcher le transfert de technologies hors des frontières, élimination de firmes françaises) : doc 10

- selon la structure « Enjeux / Modalités d'intervention » : La partie sur les enjeux de l'attractivité des territoires pour la France mettrait en évidence l'importance des IDE dans l'économie française, les facteurs d'attractivité des territoires ainsi que le contexte de compétition internationale accrue pour attirer le capital. La seconde partie porterait alors sur la nécessaire intervention de l'Etat dans un contexte de libre circulation des capitaux. Il conviendrait alors de démontrer que les pôles de compétitivité renforcent l'attractivité des territoires mais que l'investissement international présente également des risques contre lesquels les Etats ont réagi. Cependant le principe de libre circulation des capitaux doit être protégé et la création du FSI répond à cette double nécessité.

- ou bien autour de l'intervention de l'Etat dans le cadre de l'investissement international en France : Dans un premier temps, il conviendrait d'expliquer la nécessaire intervention de l'Etat pour assurer l'attractivité du territoire français et renforcer l'investissement international en France (enjeux des IDE, évolutions de la compétition internationale en matière d'attractivité du territoire, des politiques publiques françaises destinées à dynamiser l'attractivité du territoire français). Dans un second temps, il faudrait mettre en évidence l'encadrement de l'intervention de l'Etat pour protéger les intérêts stratégiques français et respecter le principe de libre circulation des capitaux. Seraient développés : les limites stratégiques de l'investissement international en France, l'encadrement européen de l'intervention étatique en matière de protection des intérêts stratégiques nationaux ainsi que le développement des fonds d'investissement souverains : le FSI en France.

## Questions de droit

La question 1 supposait dans un premier temps un rappel du contexte (Lois du 4 mai 2004 et loi du 20 août 2008) puis une définition précise de la notion d'accord d'entreprise. Les modalités de négociation (évolution de la notion de représentativité notamment), le contenu (abandon du principe de faveur) et les nouvelles modalités d'adoption de l'accord d'entreprise devaient ensuite être exposés et explicités clairement (Accord signé par des syndicats représentatifs ayant obtenu au moins 30% des suffrages aux dernières élections professionnelles et absence d'opposition des syndicats représentatifs ayant recueilli 50% des suffrages à ces mêmes élections).

Pour répondre à la question 2, il convenait de définir clairement la notion de pratiques anticoncurrentielles (et d'identifier ces pratiques telles que définies par le code de commerce, ententes illicites, abus de position dominante, fixation de prix abusivement bas) avant d'expliquer les raisons de leur interdiction. L'étude des modalités de l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles impliquait la présentation des autorités compétentes (En France et dans l'Union européenne), de la procédure et des sanctions prévues par le droit.

Enfin en ce qui concerne la question 3, les notions de contrat, contrat électronique et consommateur (par opposition à professionnel) devaient être présentées. Puis la spécificité de ce contrat pouvait être développée à travers la diversité des règles applicables (Code civil, code de la consommation, droit européen), les mesures particulières prévues lors de la conclusion de ce contrat (par exemple la règle du double clic) et lors de son exécution (règle de sécurité pour le paiement en ligne par exemple).

## Questions d'économie

La réponse à la première question d'économie impliquait nécessairement de définir les notions de prix et d'économie de marché avant de développer en exposant le principe de libre fixation du prix par confrontation entre l'offre et la demande. Puis il convenait d'analyser le rôle du prix dans ce cadre (Régulateur, allocation des ressources...).

La question relative à la gestion des biens publics mondiaux supposait une définition précise des notions de biens publics puis de bien public mondial. Les raisons de la prise en charge de la production de ces biens par l'état devait être explicitées avant de détailler les modalités d'intervention des états dans le cadre d'une coopération internationale ou par le biais de moyens spécifiques tels que des taxes, subventions...

Pour répondre à la troisième question relative aux conditions pour qu'une relance de l'activité économique par la dépense publique soit efficace, il convenait de définir dans un premier temps les notions d'activité économique, politique de relance et dépense publique avant d'exposer les différentes mesures de relance de l'activité économique par la dépense publique (augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, hausse des revenus de transfert...). La présentation des conditions d'efficacité de ces mesures devait être effectuée en opposant les analyses keynésiennes (théorie du multiplicateur notamment) aux analyses libérales (M. Friedman et ses théories du revenu permanent et des anticipations adaptatives, la Nouvelle Economie Classique avec la théorie des anticipations rationnelles, effet d'éviction, effet boule de neige, axiome d'équivalence ricardienne...). Le théorème d'Haavelmö était également pertinent. Enfin, cette question supposait de développer les contraintes internes et externes qui influencent l'efficacité de la relance de l'activité économique par la dépense publique.

## 4. Observations et conseils aux candidats

### Note de synthèse

#### Attentes du Jury

Le sujet invitait les candidats à analyser les enjeux de l'investissement international en France. Le corpus de textes soulignait l'impact et les déterminants des investissements étrangers sur le territoire français, mais également les risques qu'ils impliquent et donc les outils juridiques et financiers pour s'en protéger.

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu respectant la longueur préconisée par l'énoncé. Une synthèse très courte témoigne d'une insuffisance d'analyse et d'une réflexion peu approfondie. A l'opposé, une production beaucoup trop longue traduit l'incapacité du candidat à faire preuve d'esprit de synthèse. Dans les deux cas, ces situations extrêmes ont été pénalisées.

Cette partie de l'épreuve exige des candidats qu'ils prennent en compte l'ensemble des documents pour en dégager les enjeux et la problématique sous-jacente. Il s'agit ensuite d'apprécier la portée et la place de chacun de manière à les articuler autour de cette problématique. Le candidat valorise ainsi sa capacité à problématiser, structurer, puis sélectionner, traiter, hiérarchiser, donc in fine à enrichir une information. Il ne s'agit pas de produire une synthèse descriptive, d'ordre purement technique, mais il convient de proposer une synthèse problématisée, formalisant une analyse économique et juridique fondée, correspondant à la pratique du métier d'enseignant.

Le jury rappelle aux candidats qu'aucun apport extérieur ne doit être ajouté aux idées contenues dans les documents. Pour autant, le candidat prend appui sur son capital culturel, ses connaissances disciplinaires pour valoriser avec justesse la compréhension des éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est à éviter. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle mais intelligente et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

Le respect et la compréhension des consignes sont essentiels pour un futur enseignant qui devra faire comprendre et exiger cela de ses futurs élèves ou étudiants.

#### Analyse des synthèses des candidats

Le jury relève une meilleure maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse : les résumés ou les analyses des documents dans l'ordre de leur présentation dans le dossier sont devenus des exceptions. Les candidats ont réalisé un effort en termes de problématisation et de structuration de la synthèse. Les atouts et les risques pour la France de l'investissement international sur son territoire ont souvent été compris et analysés.

Cependant, de nombreuses copies se caractérisent par les insuffisances suivantes :

- une problématisation inexistante ou mal identifiée (pas de problématique ou problématique insuffisamment approfondie),
- une restitution partielle des idées essentielles du dossier,
- une articulation non pertinente des idées,
- les dimensions économique et juridique sont abordées de façon séparée
- des introductions parfois trop longues qui intègrent des éléments du développement ou au contraire des introductions trop brèves se limitant à l'annonce du plan,
- une mauvaise gestion du temps empêchant certains candidats de traiter l'intégralité du sujet (synthèse et questions)

Ainsi, le jury a noté que beaucoup de candidats ne traitent que très partiellement le sujet. En effet, nombreuses sont les copies qui ne prennent appui exclusivement que sur quelques documents, alors que l'exercice de synthèse exige une prise en compte globale et complète des ressources documentaires proposées.

Par ailleurs, le jury a constaté de réelles difficultés à organiser, structurer, relier et équilibrer un propos : une succession d'idées totalement inorganisées, succession de paraphrases des documents, etc. Le corps de la note s'apparente parfois à une liste, un catalogue d'informations sans lien, ni mise en perspective. Cela interroge sur la capacité même du candidat à comprendre le contenu des documents, alors que la mise en relation et la mise en perspective des idées exigent cette compréhension préalable. Cette dernière difficulté traduit souvent une analyse des termes du sujet (investissement international) et une problématisation insuffisamment approfondies.

Le jury rappelle qu'un propos structuré et nourri, combiné à un développement problématisé, révèlent des qualités attendues indispensables à tout enseignant pour intéresser son public et lui transmettre les notions et

compétences exigées par les programmes. Les plans construits sur la séparation des aspects juridiques et économiques ne correspondent pas aux attentes de l'épreuve. Une analyse transversale doit être menée pour les raisons déjà précisées.

Enfin, de trop nombreux candidats ne maîtrisent pas les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Ceci nuit sérieusement à la clarté de leurs propos. Le registre de langue employé pose également problème : trop de candidats usent d'un style oral, voire familier, ou sont tentés par des accents journalistiques tout à fait inappropriés. La capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit comme à l'oral est une compétence essentielle du métier d'enseignant. L'aptitude à communiquer passe également par une présentation propre et lisible de la copie soumise à l'évaluation du jury.

Les éléments évoqués ici sont à analyser, comprendre et intégrer pour réussir au mieux cette partie d'épreuve du concours.

### Conseils aux candidats

La durée conseillée dédiée à la synthèse est d'au moins trois heures.

Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : asseoir ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse, démontrer des connaissances disciplinaires solides et approfondies.

Une difficulté majeure relevée porte sur le traitement du dossier documentaire. Il est nécessaire de s'entraîner à la lecture rapide de documents : première prise de contact avec le matériau documentaire sans analyse systématique, puis relevé des idées essentielles, centrales, qui vont pouvoir guider l'orientation de la lecture et du traitement du sujet. Le jury recommande vivement aux candidats de s'entraîner à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques), et de lire très régulièrement pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.

Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques suffisamment solides : comment dégager des enjeux, problématiser, mettre en lien et en perspective des idées si le candidat n'est pas en mesure de comprendre le sujet faute de culture économique et juridique. Afin de se préparer à cette épreuve, les candidats doivent asseoir, consolider, actualiser les connaissances économiques et juridiques correspondant au programme du concours.

Grâce à un travail de fond constant et renouvelé, en combinant les deux dimensions méthodologiques et scientifiques, ils doivent se familiariser avec la lecture et l'analyse documentaire (statistiques, décisions de justice, articles de fond juridiques et/ou économiques, etc.), mais aussi consolider leur culture disciplinaire.

Le jury constate que de nombreux candidats traitent la note de synthèse en priorité et, en raison d'une mauvaise gestion du temps, négligent les questions d'ordre économique ou juridique alors que ces deux grandes parties ont un poids équivalent.

### **Questions d'ordre économique ou juridique**

#### Difficultés rencontrées par les candidats

Le jury regrette une absence récurrente de définition des notions présentes dans les questions : toute notion doit être systématiquement et précisément définie.

Par ailleurs, le jury déplore un réel manque de maîtrise des concepts économiques et juridiques de base. A titre d'illustration, trop de candidats ignorent les débats théoriques portant sur l'efficacité des politiques de relance par la dépense publique ou encore les concepts de biens publics et biens publics mondiaux. En Droit, les notions d'accord d'entreprise, de contrat électronique, de pratiques anticoncurrentielles ont été peu maîtrisées, ou insuffisamment développées.

Des confusions graves ont été relevées, par exemple entre biens publics mondiaux et commerce international, politique de relance et politique de rigueur ou encore pratiques anticoncurrentielles et concurrence déloyale.

Le jury a observé des erreurs dans la compréhension des questions. Cela doit inciter les candidats à étudier plus attentivement l'intitulé de ces dernières.

### Attentes du Jury

Il est attendu d'un enseignant la rigueur consistant à ne répondre à une question qu'après avoir pris soin d'explicitier le sens précis des termes mobilisés. A titre d'exemple, la deuxième question à caractère juridique supposait la définition de l'expression « pratiques anticoncurrentielles ». En économie, les définitions des notions de prix et d'économie de marché étaient attendues pour la première question.

Ce n'est qu'une fois les termes définis qu'il convient de mobiliser les connaissances disciplinaires (économiques ou juridiques) de nature à répondre à la question posée. Les réponses aux questions doivent prendre la forme d'un exposé clair, structuré, précis ; le futur enseignant ne peut s'arranger de réponses approximatives et non organisées.

### Conseils aux candidats

Les candidats doivent pour préparer cette partie de l'épreuve :

- travailler les concepts économiques et juridiques fondamentaux du programme du concours,
- lire des ouvrages universitaires et des articles en droit et en économie (Cf. bibliographie - partie 5)
- capitaliser leurs connaissances en suivant l'actualité.

De manière générale, il est utile de se projeter dans le métier, d'appréhender les compétences professionnelles attendues, pour anticiper, mesurer et préparer efficacement cette épreuve du concours.

## **5. Repères bibliographiques**

Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse :

- La note de synthèse - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.
- Note de synthèse catégories A et B - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques et économiques :

### **DROIT**

#### **Ouvrages :**

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relations avec le programme.

**Reuves :**

Reuves hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Reuves Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

**Sites Internet :**

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

<http://vosdroits.servicespublic.fr>

[www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

**ECONOMIE**

**Ouvrages :**

Bases essentielles

Théories Economiques, M. Montoussé, éd. Bréal

Economie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Génereux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Approfondissements

Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck

Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

Economie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

Economie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J., éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd.Economica.

Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire des faits économiques (Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.

Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod

**Reuves :**

Les Cahiers français

Problèmes économiques

Reflets et perspectives de la vie économique

Revue économique

Regards croisés sur l'économie

L'économie politique

Alternatives économiques

**Sites :**

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

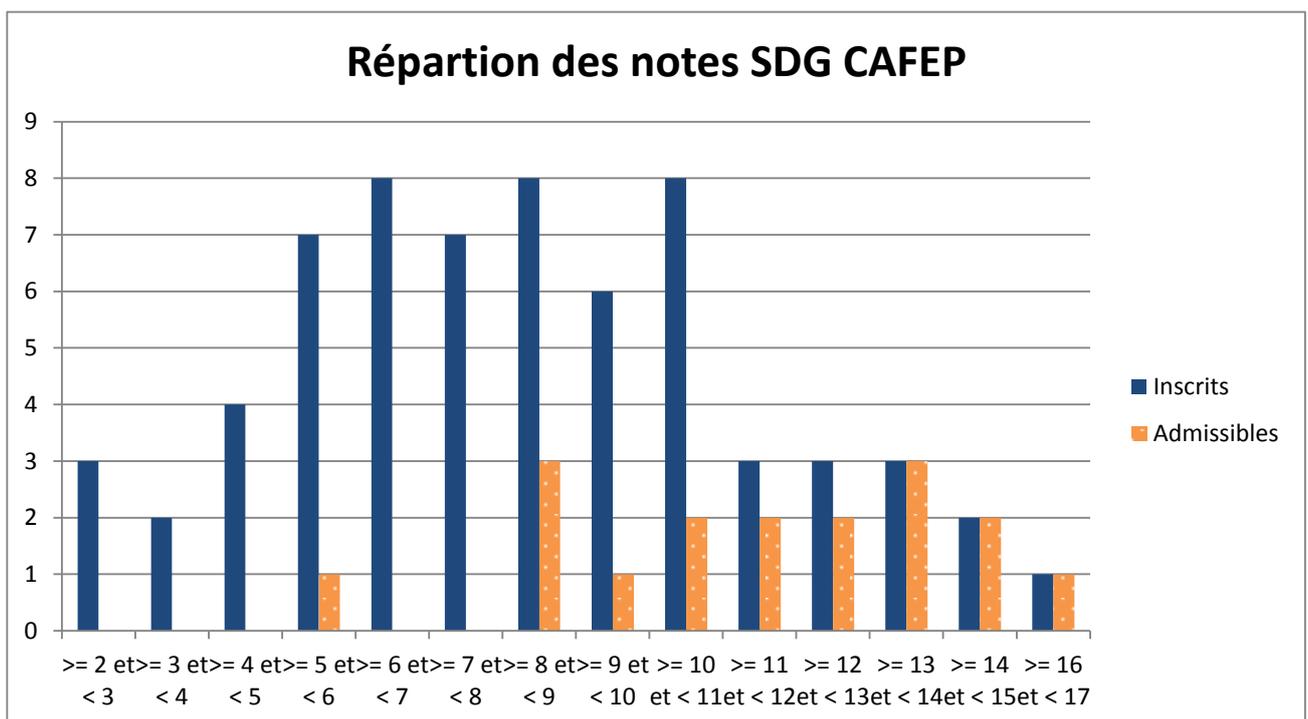
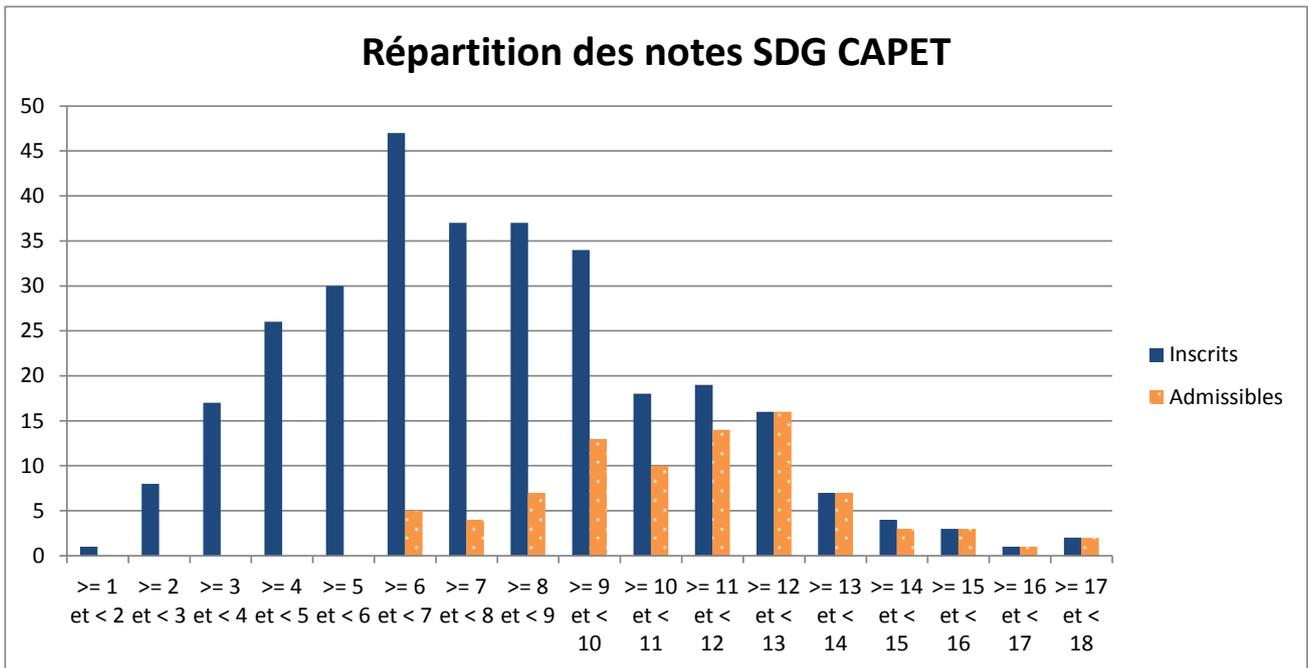
<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

## B. Épreuve de sciences de gestion

### 1. Résultats

Moyenne générale : 7,73 / 20  
 Note la plus haute : 17,5 / 20  
 Note la plus basse : 1,5 / 20  
 Ecart-type : 3,05 / 20

Moyenne générale des candidats admissibles : 11 / 20  
 Note la plus haute des candidats admissibles : 17,5 / 20  
 Note la plus basse des candidats admissibles : 5,5 / 20



## 2. Présentation du sujet

Le sujet a été élaboré grâce à l'étude de l'entreprise FONDEVILLE, appartenant au secteur du bâtiment et travaux publics (BTP). Il visait à évaluer les connaissances et les compétences des candidats dans les domaines du management stratégique, de la gestion des ressources humaines et des systèmes d'information.

La problématique du cas portait sur la croissance rapide d'une PME. Les candidats étaient invités dans un premier temps à réaliser un diagnostic externe de l'entreprise et à évaluer ses choix stratégiques, puis, dans un second temps, à analyser les conséquences de cette croissance rapide sur l'organisation de l'entreprise, son système d'information et sa politique de gestion des risques au travail. Enfin, les candidats devaient s'interroger sur l'impact des actions de RSE sur la cohésion et la compétitivité.

La présentation du sujet adoptait le format suivant :

- un contexte présentant le cadre stratégique et la problématique générale du sujet
- un questionnement permettant d'étudier précisément le cadre stratégique, les conséquences de la croissance rapide de l'entreprise grâce à l'étude d'annexes et de documents ressources.
- et pour conclure une analyse scientifique permettant, à partir de la problématique du cas, d'élargir la réflexion en s'appuyant sur des références théoriques.

Le jury a cherché, avant tout, à mesurer chez les candidats, la capacité à :

- percevoir la problématique induite par le cas,
- contextualiser leur analyse,
- mobiliser judicieusement leurs connaissances, notamment théoriques,
- exploiter les éléments fournis par les annexes et les documents ressources.

## 3. Éléments de correction

### DOSSIER 1 - ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CHOIX STRATÉGIQUES DU GROUPE FONDEVILLE

1/ Présentez le diagnostic externe du groupe FONDEVILLE. Évaluez la pertinence de ses choix stratégiques.

#### Analyse du macro environnement : PESTEL

Variables d'analyse	Opportunités	Menaces
Politique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté de développer le logement social (annexe 3)</li></ul>	
Économique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de Montpellier et de son secteur immobilier : les investisseurs locatifs dynamisent le marché (annexe 2) ;</li><li>• Importance du secteur immobilier de Marseille ;</li><li>• Volonté des promoteurs privés de maintenir l'offre abondante sur le collectif, mais il faut que la demande suive (annexe 3) ;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre réduit de commandes sur son marché local et traditionnel ;</li><li>• Prix élevés face à des revenus qui stagnent ;</li><li>• Difficultés d'obtention de prêts pour les collectivités locales (annexe 3) ;</li><li>• Forte diminution des mises en chantier de logements et légère baisse des autorisations de logements (annexe 4) ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle actif des collectivités locales en dépit des contraintes budgétaires (annexe 3) ;</li> <li>• Création future d'un organisme prêteur pour les projets publics (annexe 3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévision d'activité et de carnets de commande en baisse (annexe 4) ;</li> </ul>
Socioculturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendance à privilégier les entreprises respectueuses de l'environnement et responsables (RSE)</li> </ul>	
Technologique		
Écologique		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus forte exigence des clients vis-à-vis du respect de l'environnement</li> </ul>
Légal		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif Scellier moins incitatif (annexe 3)</li> <li>• Directive européenne : exigences minimales de performance énergétique pour les bâtiments neufs =&gt; hausse des prix (annexe 5) ;</li> <li>• Loi de programmation du Grenelle de l'environnement : objectifs de performance pour les bâtiments neufs (annexe 5)</li> <li>• Réglementation thermique 2012 : exigences de performance énergétique</li> </ul>

### **Analyse du micro environnement : cinq forces de Porter**

Intensité concurrentielle : forte, surtout pour les gros marchés et l'activité « bâtiment » et « grands projets »

- Activité bâtiment : sur le marché local, pour des petits marchés, présence de deux concurrents (Durand et Pimentel) ainsi que concurrence espagnole (accusée de casser les prix : TVA à 18% et charges réduites (annexe 6)) ; sur les autres départements : concurrence de tous les grands groupes nationaux et concurrence des pays de l'est (jugée déloyale : niveau d'exigence en matière de sécurité bien plus faible, TVA à 18%, charges plus faibles) ;
- Activité génie civil : sur le marché local, deux concurrents : Razel et Catalane de construction ;
- Activité Grands projets, PPP et opérations de conception-réalisation-maintenance : concurrence forte des grands groupes nationaux et étrangers.

Pouvoir de négociation des fournisseurs : variable

- L'entreprise est propriétaire de son matériel, elle n'est pas dépendante d'un fournisseur.
- Pour le fer : elle est dépendante des fournisseurs espagnols, elle tente de limiter les hausses de prix en stockant, mais cela a un coût.
- Pour le béton : peu d'offres, c'est souvent le même auquel l'entreprise fait appel => pouvoir de négociation élevé, à moins que des relations de confiance (partenariat) aient été mises en place.
- Autres matières : nombre de fournisseurs important : pas de pouvoir de négociation.

Pouvoir de négociation des clients : variable selon l'activité

- Grands projets et génie civil : la demande est le fait de collectivités territoriales. Il s'agit le plus souvent de gros marchés et le pouvoir du client est fort dans ce contexte ; l'entreprise doit se plier aux exigences du client.
- Bâtiment : le principal client de Fondeville est sa propre filiale AGIR. Le client est donc plutôt un partenaire dans ce cas-là.

### Menace de nouveaux entrants

- Menace des concurrents en provenance de l'Espagne et des pays de l'est, notamment autour de Montpellier compte tenu de la dynamique de la demande (annexe 2).

### Menace de produits de substitution

- Peu de produits de substitution.

### **Évaluation des choix stratégiques :**

- Stratégie de diversification pour être présente sur tous les métiers de la filière : permet de répartir les risques, de profiter de synergies et de bénéficier de nouvelles compétences (nécessaires pour les projets complexes du type « Partenariat public-privé »). Ce choix permet à l'entreprise de se développer.
- Choix de développer des projets ciblés et complexes : ce type de chantier permet de remplir les carnets de commande sur plusieurs années. Cela permet à l'entreprise de poursuivre sa croissance dans un contexte où le marché local et traditionnel ne lui permettait plus de le faire.
- Stratégie qui a permis une évolution favorable du CA de 2007 à 2010, mais les résultats ont connu une forte baisse en 2009, suivie d'une légère reprise en 2010, sans pour autant retrouver les niveaux des années 2007 et 2008. Fondeville souhaite croître tout en préservant son autonomie, ce qui l'oblige à supporter des charges de personnel et des niveaux d'investissements élevés. La forte croissance requiert toujours plus de ressources financières, or le financement bancaire n'est pas toujours disponible pour ce genre d'entreprise (Audretsch et Lehmann, 2004) ; ce défi n'est pas facile à surmonter, en particulier lorsque le dirigeant veut conserver le contrôle de l'entreprise (Doc. Ressource 1). On peut se demander si Fondeville est capable d'assurer, notamment financièrement, la poursuite de sa stratégie de croissance.

### **Compétences évaluées :**

Capacité à structurer la réponse en analysant le micro et le macro environnement

Capacité à utiliser de façon pertinente les modèles de référence

Exhaustivité de l'analyse

Capacité à identifier les choix stratégiques et à les évaluer

## **DOSSIER 2 – LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA CROISSANCE DE L'ENTREPRISE**

**2/ Identifiez les difficultés humaines, organisationnelles et culturelles liées à la croissance d'une entreprise familiale et à celle de Fondeville en particulier.**

Difficultés	Entreprise en général (doc ressource 1 & 2)	Fondeville
Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La cohésion de l'équipe de direction peut être fragilisée suite à des changements internes. Engager un personnel de qualité est un élément clé (doc. 1)</li> <li>• Les nouveaux cadres peuvent briser la cohésion de l'équipe <i>et fragiliser la culture qui avait pour rôle de faciliter la cohérence de toute l'organisation</i> (doc. 1)</li> <li>• Problème d'insertion de nouveaux employés ce qui peut affecter les routines (doc. 1)</li> <li>• Le dirigeant se focalise sur les problèmes urgents, mais souvent à faible valeur ajoutée : manque de vision à long terme. Manque de capacité des décideurs à assimiler la complexité ou à intégrer et coordonner les ressources lorsqu'elles deviennent trop importantes (doc. 2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres de l'équipe de direction n'ont pas les mêmes valeurs selon les sites (familial à Perpignan et hiérarchique et autoritaire à Montpellier). Des styles de direction différents entraînent un problème de cohésion de l'ensemble</li> <li>• Le choix du directeur de Montpellier a brisé la cohésion de l'équipe</li> <li>• Les dirigeants de l'entreprise n'ont pas anticipé les contraintes liées à la croissance. Volonté de maintenir un style de direction paternaliste qui ne fonctionne plus lorsque l'entreprise s'agrandit</li> </ul>
Organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'une bonne communication : la complexité croissante peut causer des problèmes de communication, lesquels entraînent des conflits ou le départ d'employés clés. La communication doit être formalisée (doc. 1)</li> <li>• Plus grande décentralisation : augmente les risques d'erreur (doc. 1)</li> <li>• Difficulté de coordonner les nouvelles ressources (humaines, matérielles) requises par la croissance (doc. 1)</li> <li>• Avec la croissance, la gestion par la proximité temporelle n'est plus possible : nécessité d'envisager des solutions plus stratégiques incluant une vision à long terme de la solution (doc. 2)</li> <li>• Nécessité de formaliser les routines et les procédures, les savoirs explicites doivent remplacer les savoirs tacites (doc. 2)</li> <li>• La disparition de la proximité spatiale du dirigeant et de ses salariés réduit les liens interpersonnels et détériore la circulation de l'information. Le SI doit être organisé et remplacer en partie le contact direct et le dialogue (doc. 2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication se fait de façon informelle à Perpignan, des déplacements ont lieu entre les différents sites en fonction des besoins d'où perte de temps et coûts de déplacement</li> <li>• A Montpellier, problème de communication entre les employés</li> <li>• Décentralisation : Montpellier a fonctionné au départ en autonomie, sans contrôles suffisants de la part du siège : des erreurs ont été commises et des difficultés financières sont apparues.</li> <li>• La centralisation ne peut plus fonctionner mais la décentralisation doit être mise en place sous contrôle avec des objectifs définis à l'avance</li> <li>• Manque de procédures communes, fonctionnement de l'ensemble non homogène : problème de circulation de l'information et de rétention d'informations</li> </ul>
Culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'une culture organisationnelle forte (doc. 1)</li> <li>• Culture qui peut être fragilisée par l'arrivée de nouveaux cadres (doc. 1)</li> <li>• La disparition de la proximité spatiale du dirigeant et de ses salariés rend plus difficile le partage des mêmes idées, des mêmes savoirs et des mêmes valeurs (doc. 2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La culture d'entreprise a été fragilisée par l'arrivée de nouveaux employés recrutés par le directeur de Montpellier : valeurs différentes, moins de loyauté et de fidélité envers l'entreprise</li> <li>• Perpignan : climat social favorable</li> <li>• Montpellier : culture inexistante, fonctionnement individualiste</li> </ul>

**Compétences évaluées :**

Capacité à mener une réflexion à deux niveaux (entreprise en croissance et Fondeville) et à faire le parallèle entre les deux.

Capacité à structurer les difficultés appartenant à chacune des catégories (humaines, organisationnelles, culturelles) de façon pertinente

Capacité à intégrer les éléments de l'annexe 7 (Fondeville) et des documents ressources 1 & 2 (entreprise en croissance)

**3/ Analysez les dysfonctionnements actuels du système d'information de Fondeville. Proposez des solutions techniques et organisationnelles qui rendraient plus efficace le système existant.**

Voici une liste non exhaustive d'éléments qui peuvent être déduits de la ressource 2, du contexte et des connaissances personnelles.

Dysfonctionnements	Solutions
--------------------	-----------

**Dysfonctionnements Humains**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Résistance aux changements induits par les nouveaux outils informatiques introduits par l'amélioration du système d'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune solution n'est demandée sur cette conséquence, car ce point a du (pu) être traité dans la question précédente (difficulté d'appréhension des nouveaux outils, des nouvelles procédures ...).</li> </ul>
--	---

**Dysfonctionnements Organisationnels**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Problème de redondance (<b>Simplifiez</b>) entre les nouveaux investissements d'outils informatiques pour supporter la croissance et les matériels déjà présents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Réponse organisationnelle et technique) <b>Rationalisation des logiciels</b>, en nombre et en qualité, impliquant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>une réduction des coûts</li> <li>une amélioration du travail par des outils plus performants</li> <li>une maintenance facilitée</li> <li>une amélioration des échanges ...</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Problème de coordination et de coopération (<b>Communiquez et Coopérez</b>) induits par la distance entre les sites, la multiplicité des services informatiques, les prises de décisions parallèles, ....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Réponse organisationnelle) Définir un <b>interlocuteur unique</b> : un DSI.</li> <li>(Réponse organisationnelle) <b>Repositionnement des personnels</b> dans les services informatiques (un service global + un technicien par site)</li> <li>(Réponse technique) <b>Mise en place d'outils collaboratifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils actifs de diffusion (FAQ, portails, Wiki (sortes de portails qui s'enrichissent grâce à la contribution des personnes qui les consultent)), listes de diffusion</li> <li>Outils passifs de recherche des compétences (cartographie des compétences, annuaires électroniques)</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Outils passifs de recherche de l'information (bibliothèques, moteurs de recherche)</li> <li>○ Outils de support des processus (gestion de tickets, ...)</li> </ul>
--	---

### Dysfonctionnements Techniques

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures hétérogènes <b>(Rationalisez)</b></li> </ul> <p><i>induits par les différents types de matériels présents.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ (Réponse organisationnelle) Mettre en place une <b>politique globale d'achat</b> afin de mettre fin à cette problématique d'hétérogénéité</li> <li>▪ (Réponse technique) <b>Uniformisation ou mise à niveau des matériels</b> (remplacement de matériel, changement de SE, mise à niveau de version de logiciels, ...).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures de communication <b>(Administrez)</b></li> </ul> <p><i>induits par la nécessité de lier les sites.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ (Réponse technique) <b>Investissement Matériels</b> (Routeur, liaison dédiée (fournisseur), serveur mutualisé).</li> </ul>

### Compétences évaluées :

Capacité à analyser les dysfonctionnements du SI

Capacité à proposer des solutions techniques et organisationnelles adaptées

Capacité à élargir son analyse par la proposition d'outils adaptés au contexte

## DOSSIER 3 – LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DE GESTION ACTIVE DES RISQUES AU TRAVAIL

### 4/ Identifiez les enjeux, pour l'entreprise, de la mise en place d'une politique active de gestion des risques au travail.

Éléments déduits du doc ressource 4, des annexes 8 et 9, du contexte et des connaissances personnelles.

Enjeux	Contenu
Enjeux juridiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la responsabilité civile : l'employeur a la maîtrise des différents facteurs de risques propres à l'entreprise, il a donc la charge d'en assurer la prévention. Il a une obligation de résultat et le manquement à cette obligation peut entraîner une sanction civile (DR 4).</li> <li>- Mise en œuvre de la responsabilité pénale (voir DR4 : obligation de résultat pesant sur le chef d'entreprise : le fait d'exposer les salariés au risque crée par le non-respect de la législation du travail est suffisant pour condamner l'employeur, délit de mise en danger d'autrui).</li> <li>- Respecter ses obligations d'employeur en matière d'hygiène et sécurité au travail.</li> <li>- Les différents textes prévoient qu'un certain nombre de documents soient préparés de manière systématique par l'employeur ; DU, PPSPS, reconnaissance des facteurs de risques et propositions d'actions afin d'en réduire les conséquences.</li> <li>- Le nouveau cadre réglementaire sur la pénibilité au travail impose une nouvelle action</li> </ul>

	de prévention dans les organisations.
Enjeux économiques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la performance : amélioration de la qualité et de l'efficacité du travail par une meilleure utilisation des matériels, un aménagement du poste de travail, la réduction de la pénibilité ...</li> <li>- Meilleur contrôle des dépenses sociales : coût direct (charges, indemnités, ...) et indirect pour l'entreprise. En particulier le taux AT (accident du travail)-compte employeur : le nombre d'accidents du travail a un impact pendant trois ans sur le compte employeur et entraîne des répercussions sur les investissements, les bénéfices, ...), perte ou manque à gagner pour l'entreprise (absentéisme, ...), temps de traitement de dossier, retard suite à désorganisation des équipes, valorisation de l'image de l'entreprise.</li> </ul>
Enjeux humains et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les risques collectifs et individuels : machines, produits, dépôt, chantiers, circulation routière... : beaucoup d'accidents, souvent graves, de maladies professionnelles et de TMS : voir annexe 8 et 9).</li> <li>- Responsabilité morale de l'employeur.</li> <li>- Réduction significative des AT et maladies professionnelles (MP) et amélioration des conditions de travail, diminution de la pénibilité : maintien des salariés, fidélisation du personnel.</li> <li>- Favoriser le développement personnel et professionnel des salariés : implication, motivation, reconnaissance. Tous les salariés ont un rôle à jouer (connaissance pratique des postes, des risques encourus, amélioration des actions mises en œuvre...).</li> <li>- Assurer la qualité du dialogue social (participation des salariés et représentants au processus d'amélioration), du climat social. Préservation des compétences de l'entreprise, attractivité pour les salariés : enjeu managérial.</li> <li>- Remplacement des salariés, réorganisation en cas d'AT, reclassement en cas d'invalidité au travail après accident grave.</li> <li>- Réponse aux exigences du donneur d'ordre (cf. RSE).</li> </ul>

**Compétences évaluées :**

Capacité à repérer les facteurs influençant la politique de gestion des risques

Capacité à structurer la réponse en distinguant les différents types d'enjeux

**5/ Proposez un outil permettant à l'entreprise d'évaluer et de situer son niveau de performance en matière de gestion des risques au travail.**

L'outil attendu est un tableau de bord.

Les objectifs à atteindre sont liés à

- l'éloignement plus important des sites de production (nouveaux sites) ;
- au développement nécessaire d'une politique de communication sur la sécurité et la santé au travail (évaluation des moyens de communication actuels) ;
- la politique générale de santé et sécurité au travail qui doit s'accompagner de visites plus systématiques des chantiers sur cette thématique.

Le support doit permettre :

1. Une analyse de **l'évolution dans le temps** des résultats de l'entreprise.
2. Une **comparaison des indicateurs** de l'entreprise avec celle de la profession et la formalisation des écarts.

Pour affiner l'analyse de la performance de l'entreprise, le candidat peut proposer une comparaison interne :

1. Par établissement : Perpignan – Montpellier des principaux indicateurs disponibles
2. Par secteur pour affiner l'analyse : dépôt / travaux publics / bâtiments / bureau
3. Par risque : MP/AT/ trajet

Critères d'évaluation et choix indicateurs : exemples

- **Indicateurs classiques** de résultats : TF, TG, IF, IG mais ces indicateurs ne sont pas suffisants pour refléter dans la durée l'efficacité de la politique mise en œuvre par l'entreprise.
- **Autres critères** pouvant être proposés : nombre d'accidents (avec ou sans arrêt), nombre de MP, nature des accidents, taux d'absentéisme pour maladie, évolution du taux de cotisation AT/MP, nombre de postes aménagés, de reclassement suite aux conséquences d'un AT, nombre de rechutes, durée des arrêts, accidents matériels ...
- Critères permettant de mesurer **l'efficacité, la démarche de progrès** de la politique de gestion des risques :
  - o formation des opérateurs (annexe 8 : actions de formation, participation aux formations),
  - o communication autour des risques et règles (annexe 8 : consultation des principes de prévention : ¼ d'heure sécurité et autres réunions hebdomadaires de chantier, classeur sécurité, base de données disponibles en réseau, mémorandums), participation des salariés à l'amélioration de la politique engagée,...
  - o nombre de visites sur chantier par les assistants sécurité, remontée d'informations (contrôle), suivi des EPI, évaluation DU : nbre d'actions prévues/nbre de risques identifiés, évolution des niveaux de gravité du plan d'action sur la prévention de la pénibilité (annexe 8 & 9).

### **Compétences évaluées :**

Capacité à effectuer des propositions en cohérence avec les objectifs

Capacité à formuler des indicateurs précis et pertinents pour mesurer la performance de l'organisation

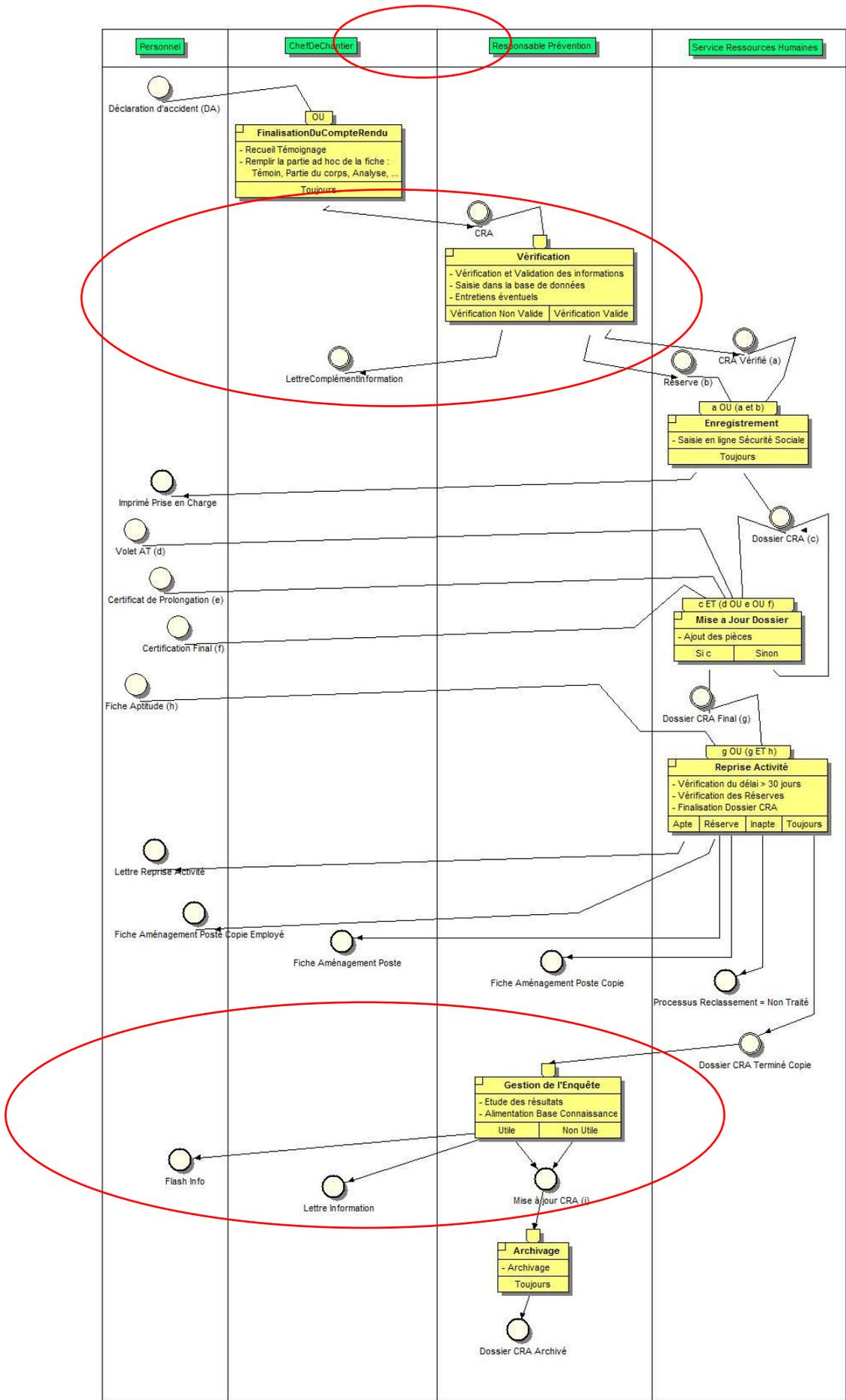
Capacité à formuler des indicateurs précis et pertinents pour mesurer l'efficacité des actions entreprises

Capacité à structurer la réponse (sans formalisme imposé)

### **6/ Proposez une adaptation du processus décrit dans le diagramme événement-résultat utilisé sur chaque site, en intégrant les nouvelles modalités préconisées par l'ingénieur responsable du service prévention.**

La solution doit :

- Proposer un nouvel acteur : le responsable prévention
- Ajouter une procédure de vérification réalisée par le responsable prévention (entre l'envoi par le chef de chantier et avant l'enregistrement du dossier)
- Ajouter une procédure de gestion de l'enquête administrée par le responsable prévention (entre la reprise de l'activité et avant l'archivage du dossier)



## Compétences évaluées :

Capacité à appréhender et respecter le formalisme (annexe 15)

Capacité à intégrer les informations du nouveau processus (annexe 14)

## DOSSIER 4 – LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE FONDEVILLE

**7/ En vous appuyant sur les références théoriques que vous jugerez pertinentes, et en intégrant la problématique de Fondeville à votre réflexion, montrez en quoi les actions de RSE peuvent constituer un facteur de cohésion et de compétitivité.**

L'application de normes sociales dépassant les obligations juridiques fondamentales par exemple dans le domaine de la formation, des conditions de travail ou des relations entre la direction et le personnel, peut avoir des retombées directes sur la productivité (Benhamou, Crifo, Diaye, 2012). En participant à l'**association GEIQ-BTP**, Fondeville facilite l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, elle dépasse ses contraintes juridiques et agit en entreprise responsable ; elle peut espérer une amélioration de sa productivité.

La RSE peut être un facteur d'attractivité pour les salariés les plus motivés, mais aussi pour les clients. Pour les salariés, en mettant en place des relations de travail sur le long terme, la RSE peut avoir une dimension incitative forte (meilleure implication...) (Benhamou, Crifo, Diaye, 2012). Elle s'avère être une valeur qui permet de toucher l'ensemble des publics de l'entreprise et de réunir les employés autour d'un projet social commun. Elle crée une cohésion des différentes entités autour d'une culture commune.

Mécénats de Fondeville :

- **Mécènes Catalogne.** Soutien de projets d'intérêt général dans le domaine de la culture sur le département des Pyrénées Orientales. Rôle social de ce mécénat : l'entreprise porte un intérêt à la région, elle gagne en ouverture et rayonnement.
- **Développement durable.** Montre son attachement à la région Languedoc-Roussillon : 12 engagements en faveur du développement durable, création d'une centrale photovoltaïque.

### Apports théoriques supplémentaires :

Maignan et Ferrel (2001) montrent que plus les entreprises seront pro actives dans leurs arguments citoyen, plus les employés seront engagés dans leur travail et leur entreprise. Les actions menées par l'entreprise servent aussi à créer un sentiment de fierté chez les gens qui y travaillent et peuvent attirer de nouveaux talents.

Selon Sainsaulieu, l'entreprise a une fonction identitaire au sens où l'organisation est un lieu de socialisation important. Mowday, Porter et Steers insistent sur le fait que l'implication des employés dépend du degré d'identification de ceux-ci, ce qui leur permet d'adhérer aux buts et aux valeurs de l'entreprise. Lorsque la RSE est intégrée aux pratiques quotidiennes de l'entreprise, la culture d'entreprise et la responsabilité sociale se confondent. Elle n'est plus une simple valeur défendue par l'entreprise mais une partie intégrante de celle-ci.

Dans le mécanisme du clan (observé par Ouchi dans les entreprises japonaises), le contrôle formel est remplacé par une culture commune, qui assure aux individus que leurs intérêts propres et ceux de l'entreprise-clan convergent. Les individus agissent donc naturellement dans le sens de l'organisation.

La RSE peut être pour Fondeville une de ces valeurs partagées et constituer un élément de cohésion pour ses différentes entités.

## **Compétences évaluées :**

Capacité à faire le lien entre les éléments théoriques fournis dans le cas et les actions de RSE mises en place par Fondeville

Capacité à identifier les conséquences d'une politique de RSE sur la cohésion et la compétitivité

Capacité à proposer des références théoriques personnelles

## **4. Observations sur la forme et sur le fond**

### **Remarques sur la forme :**

Dans l'ensemble, les copies sont correctement présentées.

Pour autant, le jury regrette :

- un manque de structuration des réponses alors même que celle-ci était suggérée dans la formulation des questions. La rédaction sous forme de dissertation ne constitue pas une attente du jury ; le traitement de chaque question doit être repéré par son numéro.
- Des introductions et conclusions inutiles qui paraphrasent le sujet et font perdre un temps précieux aux candidats. Celles-ci ne sont pas attendues. Toutefois, si les candidats optent pour la rédaction d'une introduction, celle-ci doit être brève et développer une problématique pertinente.
- Des écritures illisibles.
- Des faiblesses en orthographe et en syntaxe : le jury rappelle que "maîtriser la langue française et communiquer" est l'une des dix compétences professionnelles attendues d'un maître.

### **Remarques sur le fond :**

Le jury déplore la faible contextualisation des analyses proposées. Il appartient au candidat de relier dès que possible ses analyses au contexte et à la problématique.

L'analyse stratégique nécessite la maîtrise de modèles théoriques et l'utilisation d'un vocabulaire spécifique. Certains candidats méconnaissent ces modèles de référence. Le diagnostic externe supposait une étude du micro et du macro environnement ; l'analyse du micro environnement fait souvent défaut ou, lorsqu'elle existe, se confond avec la partie relative au macro environnement. Par ailleurs, certains candidats confondent diagnostic interne et externe.

Certaines copies reflètent une mauvaise compréhension des questions (la notion d'enjeu, par exemple, est mal cernée), ce qui conduit les candidats à formuler des réponses hors-sujet. Il est donc rappelé qu'une analyse scrupuleuse des questions posées est nécessaire.

Le jury constate des lacunes importantes sur les questions opérationnelles (questions 3, 5 et 6). Les notions de tableau de bord et d'indicateurs ne sont pas maîtrisées, l'analyse de la performance est souvent occultée. Les éléments composant le système d'information d'une entreprise sont mal cernés par les candidats ; les solutions techniques proposées ne sont pas suffisamment élaborées et/ou réalistes. Le formalisme proposé dans les outils présentés dans le sujet doit être respecté (question 6).

Il est donc conseillé de mieux s'informer sur les éléments de connaissance relatifs aux systèmes d'information et plus spécifiquement sur les avancées technologiques dans ce domaine.

Le sujet propose des annexes et ressources documentaires. Associées aux connaissances du candidat, elles sont destinées à rendre la production pertinente, contextualisée et scientifiquement fondée. Le jury déplore une sous-exploitation des documents ressources proposés alors que ces derniers, confrontés aux annexes, doivent permettre au candidat de mettre en avant ses capacités de restitution, de synthèse et de contextualisation. Les candidats ne doivent pas se contenter de recopier les documents sans éléments d'analyse.

Les candidats ne mobilisent pas toujours des références théoriques pertinentes alors qu'elles sont indispensables.

## 5. Conseils aux candidats

L'épreuve de sciences de gestion permet d'évaluer des capacités et qualités professionnelles constitutives du métier d'enseignant (cf. bulletin officiel du 4 janvier 2007 - cahier des charges de la formation des maîtres).

La maîtrise de la discipline est un socle déterminant pour la conduite d'un enseignement.

La capacité à mobiliser ses connaissances pour traiter un cas contextualisé démontre une maîtrise scientifique, préalable à toute construction de séances d'enseignement du futur professeur. C'est un élément d'appréciation important pour le jury.

Dans cette perspective, sont vivement conseillées les lectures d'ouvrages de référence en sciences de gestion pour consolider les connaissances théoriques, ainsi que de la presse spécialisée dans la vie de l'entreprise pour mieux appréhender son fonctionnement réel. Ainsi, le candidat pourra démontrer sa rigueur scientifique et son ouverture culturelle.

L'épreuve de sciences de gestion fournit l'opportunité au candidat de démontrer ses capacités à organiser sa pensée et structurer une démarche. Il est donc vivement conseillé de s'imprégner du contexte présenté, d'analyser les annexes et documents ressources mis à disposition afin de percevoir le sens global de la situation à étudier. Une bonne gestion du temps doit permettre d'accorder une attention équivalente à toutes les questions. La lecture des rapports de jury est vivement conseillée.

Enfin, les capacités de communication sont appréciées dans la perspective d'un métier exigeant des qualités et des compétences relationnelles. Le soin accordé à la rédaction des réponses éclaire sur l'aptitude du candidat à communiquer avec rigueur et justesse, dans un langage adapté.

## 6. Repères bibliographiques

Programme des concours externes et internes du Capet-Cafep :

<http://www.education.gouv.fr/pid24222/special-n-7-du-8-juillet-2010.html>

Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier :

<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

Sujets et rapports de jury des sessions précédentes :

<http://www.education.gouv.fr/cid58442/sujets-des-capet-2012.html>

Document d'accompagnement du BTS Assistant de Manager :

[http://www.crcm.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Documentd\\_accompagnementV2.pdf](http://www.crcm.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Documentd_accompagnementV2.pdf)

Pour compléter cette préparation et actualiser ses connaissances et les resituer dans des contextes d'organisation, la lecture régulière de revues et magazines spécialisés est incontournable et notamment :

- *Economie & Management*
- *Challenges*
- *Capital*
- *01informatique*
- *Liaisons sociales*
- *Enjeux, les Echos*
- *L'Usine nouvelle*

Pour aller plus loin, le candidat doit approfondir ses connaissances de base à l'aide des manuels universitaires. Citons notamment pour exemple :

En **management et stratégie** :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Les organisations, Etat des savoirs*, Editions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education

- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

**En droit :**

- *Lamy – Droit de l'entreprise*

- *Droit des sociétés*

- *Droit du travail* : Jean-Emmanuel Ray

- *Droit des contrats*

Voir également les références bibliographiques citées infra

**En système d'information :**

- *Management des systèmes d'information*, K. Laudon, J. Laudon, Pearson Education

- *Management d'un projet de système d'information : principes, techniques, mises en œuvre et outils*, Morley, Dunod,

- *Manager la sécurité du système d'information*, Matthieu Bennesar, Alain Champenois, Patrick Arnould, et Thierry Rivat, Dunod

- *Projet de système d'information*, Alain Lecoœur, Bernard Quinio, Vuibert

- *Systèmes d'information, dynamique et organisation*, Marciniak et Rowe, Economica

**En gestion des ressources humaines :**

- *Gestion des Ressources Humaines*, J.-M. Peretti, Vuibert

- *Gestion des Ressources Humaines, Principes généraux et cas pratiques*, J.-P. Citeau, Y. Barel, Sirey Université

- *50 fiches pour aborder la gestion stratégique des ressources humaines*, J.-L. Magakian, C. Barmeyer, X. Bouziat, A. Hounounou, S. Le Loarne, Bréal

## IV. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Taux d'absentéisme global aux épreuves d'admission :

Session 2012 : 16,3 %

Session 2013 : 16,4 %

Session exceptionnelle : 32,4 %

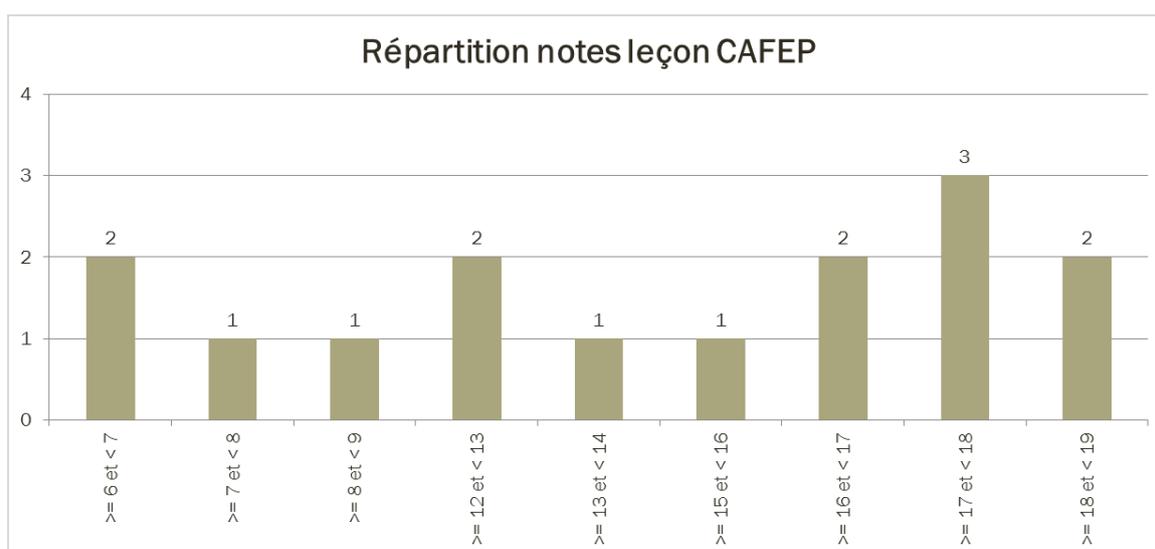
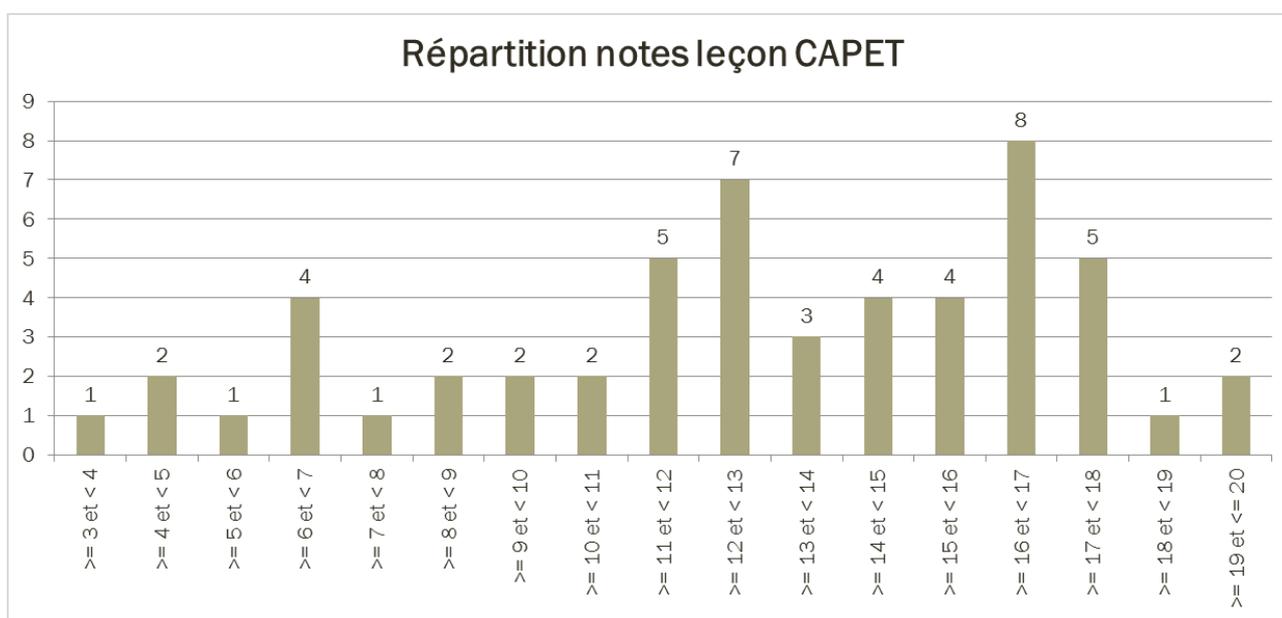
### A. Épreuve de leçon

Nombre de candidats interrogés : 69

Moyenne générale : 12,49 / 20

Note la plus haute : 19 / 20

Note la plus basse : 3 / 20



## 1. Présentation de l'épreuve de leçon

L'épreuve consiste à présenter dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, séance de remédiation, etc.).

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé de trente minutes
- suivi d'un entretien de trente minutes

Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

L'ensemble des sujets soumis aux candidats

- caractérise le contexte d'enseignement : établissement, spécificités, résultats, indicateurs pertinents, projet disciplinaire, classe,
- place le candidat dans une situation professionnelle particulière, l'invitant à proposer une activité pédagogique spécifique (TD, activité de remédiation, leçon, correction d'un devoir, etc.)
- couvre les domaines disciplinaires, ainsi que les niveaux de séries ou sections concernés.

Le candidat doit pouvoir présenter les modalités d'animation et d'évaluation dédiées à la séance.

Le candidat est conduit à :

- s'interroger sur les objectifs à atteindre, les choix didactiques et pédagogiques les plus judicieux à mettre en œuvre
- argumenter sur la démarche globale suivie
- démontrer une capacité d'écoute, d'adaptation, de réaction, de proposition

## 2. Observations et conseils aux candidats

### Attentes du jury

L'exposé et l'entretien doivent permettre d'apprécier :

- La cohérence de la proposition dans ses aspects méthodologiques, didactiques et pédagogiques
- La prise en compte et l'adaptation au contexte d'enseignement et à la situation professionnelle
- La mobilisation des savoirs propres à la discipline
- Des aptitudes à construire et organiser un exposé
- Une capacité à justifier les démarches suivies, les moyens utilisés, les ressources consultées
- Des capacités à mettre en perspective sa proposition avec les autres thèmes du programme ou les autres matières

Une attention particulière doit être portée aux acquis des élèves, aux dispositifs et modalités d'évaluation. Les propositions doivent pouvoir intégrer les dimensions d'animation et d'évaluation.

### Constats

Même s'il est nécessaire d'améliorer un certain nombre de points, les candidats ont, dans l'ensemble, pris connaissance et suivi les conseils fournis dans le rapport de jury de la session 2013.

Les candidats ont notamment pris soin de s'inscrire dans le contexte général donné même si le sujet n'est pas toujours suffisamment délimité.

Globalement le jury constate que les exposés sont structurés, il déplore toutefois que les 30 minutes allouées ne soient pas toujours utilisées.

De nombreux candidats ne maîtrisent pas suffisamment les contenus scientifiques propres à l'enseignement de l'économie-gestion. Le jury a ainsi pu relever:

- Des confusions : entre valeur ajoutée et valeur perçue, RSE et environnement durable...
- Des approximations : quant à la composition du revenu disponible, ou la responsabilité civile de l'employeur...

Quelques candidats n'ont pas su présenter, exploiter et justifier des supports suffisamment aboutis. Toutefois le jury a particulièrement apprécié la capacité du plus grand nombre à mettre à profit l'expérience acquise en tant que stagiaire et à proposer une démarche d'enseignement cohérente et réaliste.

En ce qui concerne la phase d'entretien, la majorité des candidats a été réactive et s'est montrée ouverte au dialogue et aux remarques du jury.

La qualité de l'expression était globalement adaptée aux exigences du concours. Les candidats ont mieux appréhendé le format et les exigences de l'épreuve.

### **Conseils aux candidats**

Une lecture attentive du sujet est recommandée afin d'en délimiter correctement les contours. A ce titre, il est impératif de porter une attention particulière au programme et aux indications complémentaires fournis afin de mettre en place une séance cohérente.

Le jury rappelle aux candidats qu'il est impératif de maîtriser les concepts et contenus abordés dans les programmes et référentiels. En effet, une leçon de qualité nécessite avant tout la maîtrise des concepts fondamentaux.

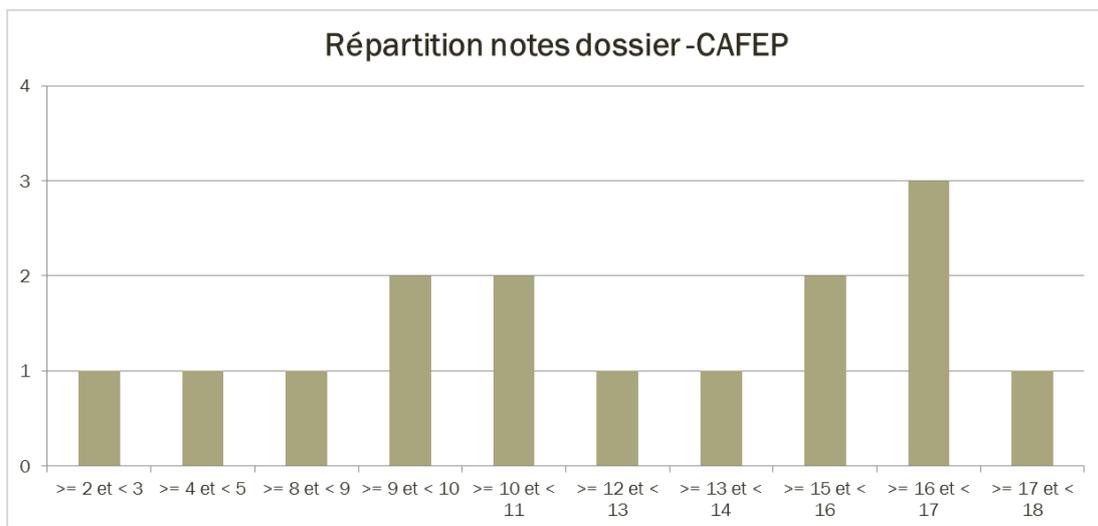
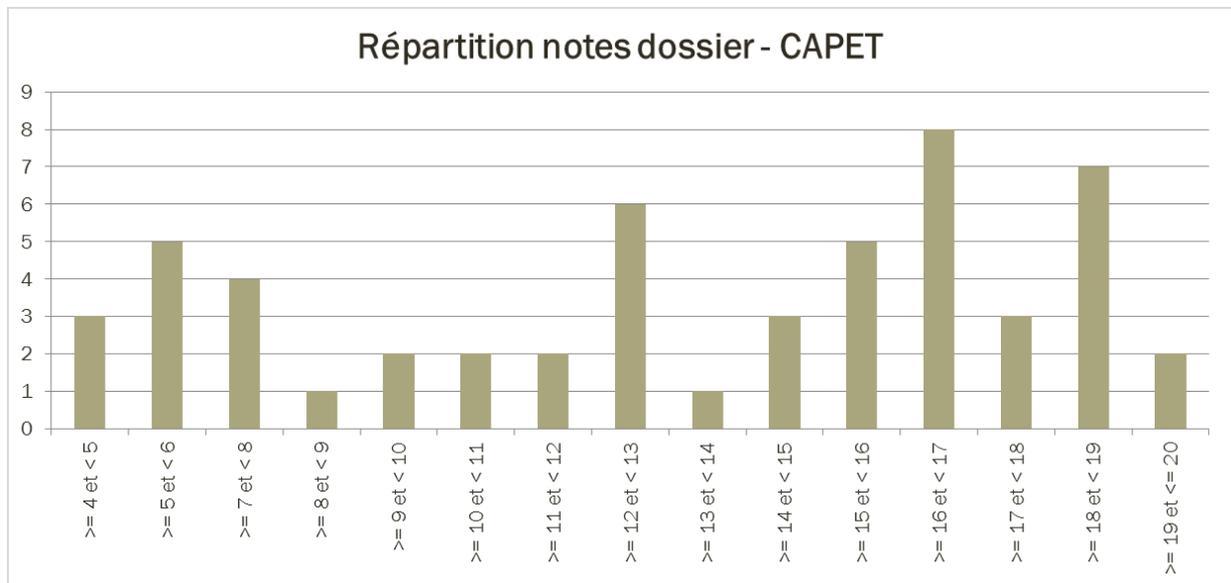
## B. Épreuve sur dossier

Nombre de candidats interrogés : 69

Moyenne générale : 12,34 / 20

Note la plus haute : 19 / 20

Note la plus basse : 2 / 20



### 1. Présentation de l'épreuve sur dossier

#### Épreuve sur dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

#### Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'exposé prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Il porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

### **Seconde partie : interrogation portant sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable" (6 points)**

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

## **2. Observations et conseils aux candidats**

Les candidats présentent, dans la majorité des cas, un dossier conforme aux exigences de l'épreuve. Le jury observe aussi une amélioration dans la préparation à la seconde partie d'épreuve.

### **Attentes du jury pour la première partie**

La commission n'attend pas la finalisation complète de la production mais s'attache plutôt à comprendre la démarche didactique adoptée par le candidat. Dans cette perspective, l'analyse des écarts entre la situation de gestion observée et la situation didactisée est révélatrice d'une réflexion appropriée.

Dans un souci de neutralité, le jury rappelle que ni le dossier ni la prestation orale ne doivent intégrer de présentation du parcours antérieur ou de la situation professionnelle actuelle du candidat.

Le jury attend du candidat qu'il démontre des compétences liées au métier de professeur et en particulier qu'il :

- montre sa capacité à produire une transposition didactique répondant aux objectifs définis par le jury. La qualité et la pertinence de la démarche peuvent être déduites par exemple de la structure et du questionnement proposés. Il n'existe cependant pas une solution unique mais des possibilités envisageables en cohérence avec le contexte fixé par le jury ;

- maîtrise les savoirs mobilisés (vocabulaire approprié, références théoriques, etc.) dans le cadre de cette transposition, même si l'évaluation porte davantage sur le processus d'adaptation des savoirs au contexte que sur les savoirs eux-mêmes ;
- fasse preuve d'une ouverture culturelle sur les champs techniques et professionnels constitutifs de la discipline économie et gestion en développant notamment une vision transversale avec d'autres enseignements ou d'autres disciplines ;
- situe la place et le statut des enseignements d'économie et gestion ainsi que l'offre de formation correspondante pour répondre à un besoin d'orientation des élèves ou des étudiants. Le candidat peut, notamment lors de l'entretien, valoriser cette compétence ;
- mette en perspective l'évolution de sa discipline, ses finalités et relations avec d'autres enseignements. Le candidat pourra aussi approcher l'histoire de sa discipline dans ses composantes culturelles et à travers ses réformes et rénovations successives au sein du système éducatif ;
- développe une communication orale claire et cohérente. Cette compétence mesure la qualité de la communication du candidat essentielle dans le métier de professeur.

A l'intérieur du cadre fixé par le jury, il n'est pas exigé du candidat qu'il aborde l'intégralité des notions/capacités du programme ou des compétences du référentiel.

### **Attentes du jury pour la seconde partie**

Pour la partie « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable », le jury attend que le candidat, lors de son exposé et du questionnement, montre sa capacité à :

- analyser la situation proposée et notamment à en percevoir la problématique sous-jacente ;
- mener un raisonnement cohérent, rigoureux et structuré ;
- mobiliser des sources réglementaires adaptées à la problématique ;
- proposer des solutions pertinentes ;
- se situer dans l'organisation scolaire ainsi que dans l'ensemble de la communauté éducative, en délimitant ses responsabilités d'enseignant.

### **Constats**

#### ***Première partie de l'épreuve***

Pour cette partie, le jury a regretté :

- l'insuffisance de diversité des annexes qui ne permet pas de couvrir les éléments des programmes et des référentiels
- l'absence de structure de l'exposé qui conduit à une prestation souvent confuse, sans cohérence ;
- la non maîtrise des savoirs mobilisés lors de la transposition didactique ;
- l'usage d'un vocabulaire peu précis ;
- un questionnement inadapté au regard du niveau proposé par le cadre défini par le jury ;
- une méconnaissance des parcours de formation et d'orientation associés à la série technologique tertiaire ;
- un manque de lien entre les capacités repérées dans le référentiel et la transposition didactique ;
- une mauvaise gestion du temps.

#### ***Seconde partie de l'épreuve***

Pour la partie « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable », le jury note que la plupart des candidats ont une bonne connaissance du système éducatif et de son fonctionnement (acteurs et instances d'un EPLE).

Cependant, le jury a regretté que certains candidats :

- ne prennent pas en compte l'ensemble des enjeux liés à la mise en situation proposée par le jury ;
- manquent de réalisme sur les hypothèses formulées et les solutions proposées ;
- manquent de connaissances sur le système éducatif.

## **Conseils aux candidats**

### ***Première partie de l'épreuve***

Le candidat doit veiller à bien faire apparaître, dans son dossier, les éléments contextuels décrivant l'organisation, et, si besoin, son environnement. Il doit également indiquer la ou les problématiques d'organisation susceptibles d'être étudiées grâce à l'ensemble des documents communiqués.

L'exposé d'une situation problème en lien avec les sciences de gestion sera nettement préféré à la simple description d'une organisation et de son fonctionnement interne. Ces éléments seront formulés de manière d'autant plus précise que le candidat aura effectivement réalisé un stage dans une organisation ou s'appuiera sur une expérience professionnelle réelle et présentera un cas proche de la réalité.

La rédaction du dossier doit nécessairement contenir des documents portant sur des thématiques variées et ne pas se centrer sur un seul thème. Il est rappelé que le dossier n'a pas à proposer une séquence pédagogique.

Le candidat justifiera précisément, au cours de son exposé, la démarche aboutissant à la ressource pédagogique qu'il propose. Pour ce faire, à partir de la problématique de l'organisation retenue, il pourra justifier, au regard des attendus de l'épreuve :

- les éléments de son dossier qu'il mobilise ;
- les éléments auxquels il apporte des modifications ;
- les éléments qu'il ajoute par rapport à son dossier ;
- en quoi le questionnement présenté permet l'apprentissage ou l'évaluation des notions/contenus à construire.

La proposition du candidat sera d'autant plus pertinente qu'elle s'appuiera sur des documents variés, que le candidat aura pris le soin d'inclure dans son dossier.

Il est rappelé qu'il n'est pas attendu la rédaction intégrale de la ressource pédagogique ou du support d'évaluation mais une description précise de son contenu et une analyse argumentée de sa valeur ajoutée pédagogique.

Le candidat n'a pas à présenter à l'oral le dossier qu'il a construit, il doit seulement préciser au jury les éléments du contexte. La présentation lui offre l'occasion de démontrer la pertinence de sa construction d'une ressource pédagogique ou d'un support d'évaluation. Le candidat s'efforcera également de définir précisément les concepts mobilisés lors de sa production pédagogique.

Même si les extraits de programme ou de référentiel sont communiqués aux candidats lors de la mise en loge, il est indispensable qu'ils en aient pris connaissance durant leur préparation au concours et qu'ils en maîtrisent la structure générale et l'utilisation précise.

L'enseignant d'économie et gestion, dans sa pratique professionnelle, fonde son identité sur une relation analytique aux réalités organisationnelles auxquelles élèves et étudiants sont exposés et à partir desquelles ces derniers construisent leurs représentations.

D'une façon générale, le jury attend du candidat qu'il adopte un langage et un comportement adaptés à un concours de recrutement d'enseignants.

Enfin, il est souhaitable que les candidats disposent de connaissances relatives à la filière économie et gestion : ses caractéristiques, ses enjeux, ses évolutions. Ils doivent maîtriser l'esprit et les modalités de certification qui la caractérise et ainsi s'imprégner du contenu et des attentes propres à ses examens.

## Seconde partie de l'épreuve

Les candidats doivent bien percevoir la nature de l'épreuve et ses objectifs. Les sujets proposés doivent être considérés comme des points d'entrée permettant d'évaluer la capacité du candidat à détecter, au moyen de situations concrètes, des problématiques plus larges relevant de l'éthique et de la responsabilité de l'enseignant.

Le candidat doit être capable d'identifier les valeurs qui fondent le service public d'enseignement et d'éducation et de se positionner en tant qu'acteur responsable et éthique.

L'identification des problèmes posés par les sujets exige une bonne connaissance du système éducatif et de son évolution.

Le candidat doit mener une réflexion approfondie sur son positionnement en tant que futur enseignant au sein d'un établissement scolaire et sur les différentes missions qui en découlent.

Des lectures ciblées sur l'organisation et le fonctionnement du système éducatif ou encore l'observation active (par exemple en tant qu'auditeur libre au sein d'instances consultatives ou délibératives) de la réalité d'un établissement scolaire sont de nature à aider le candidat à se préparer à cette épreuve.

A titre indicatif, les sujets reproduits en annexe de ce rapport et les indications bibliographiques peuvent aider les candidats à cerner le cadre possible d'interrogation.

### 3. Indications bibliographiques

Partie DOSSIER :

- CHEVALLARD et alii 1994 : G. Arzac, Y. Chevallard, J.-L. Martinand, A. Tiberghien, La transposition didactique à l'épreuve, La pensée sauvage éditions, 1994

et notamment :

[http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/IMG/pdf/Les\\_processus\\_de\\_transposition.pdf](http://yves.chevallard.free.fr/spip/spip/IMG/pdf/Les_processus_de_transposition.pdf)<sup>3</sup>

- LENOIR et PASTRE 2008 : Y. Lenoir et P. Pastré, Didactique professionnelle et didactiques disciplinaires en débat, Octares éditions, 2008
- ROBERT et alii 1998 : A. Robert, M.-F. Amaré, B. Besson, F. B.O.uard, M. Combes, P. Couturaud, J. Favier, M.-J. Huguenin, H. Kéradec, J.-M. Panazol, C. Petitcolas, G. ReB.O.ul, P. Vinard, Professeur d'économie et gestion, quel métier aujourd'hui ?, Fourcher, 1998

Partie « AGIR en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »

- **Principaux textes règlementaires récents de référence**

Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier

Arrêté du 12-5-2010 - J.O. du 18-7-2010 NOR : MENH1012598A. MEN - DGRH

- **Fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)**

Mise en œuvre des dispositions du décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement - Application de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

B.O. n°36 du 6 octobre 2005

<sup>3</sup> lien valide au 26/08/2014

- **Orientation et parcours des élèves**

**Textes relatifs à la réforme du Lycée.**

<http://www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4-fevrier-2010.html> <sup>4</sup>  
(B.O. spécial n°1 du 4 février 2010)

**Textes relatifs à la rénovation de la voie professionnelle.**

<http://www.education.gouv.fr/pid20873/special-n-2-du-19-fevrier-2009.html>  
(B.O. spécial n°2 du 19 février 2009)

**Orientation. Parcours de découverte des métiers et des formations**

(B.O. n° 29 du 17 juillet 2008)

**Parcours de formation des élèves présentant un handicap**

[Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005](#)

**Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.**

[Circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993](#)

- **Vie scolaire**

**Obligation scolaire. Vaincre l'absentéisme.**

[Circulaire n°2011-0018 du 31 janvier 2011](#) (B.O. n°5 du 3 février 2011)

**Vie lycéenne. Responsabilité et engagement des lycéens.**

[Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010](#) (B.O. n°30 du 26 août 2010)

**Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).**

[Circulaire n°2006-197 du 30-11-2006 - B.O. n°45 du 7-12-2006](#)

**A l'école au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité.**

[Bulletin officiel HS n°10 du 2 novembre 2000](#)

**Procédures disciplinaires et règlement intérieur.**

[Bulletin officiel spécial n° 8 du 13 juillet 2000](#)

- **Les parents**

**Le rôle et la place des parents à l'école**

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm> (B.O. n°31 du 31 août 2006)

- **Outils numériques**

**Outils numériques. Le cahier de textes numérique.**

[Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010](#)

**Faire entrer l'école dans l'ère du numérique**

<http://www.education.gouv.fr/EcoleNumerique>

---

<sup>4</sup> liens valides au 26/08/2014

## 4. Exemples de sujets

### Sujet PARTIE « Dossier »

#### Contexte de déroulement

*Le candidat est autorisé à consulter le dossier support de l'épreuve qu'il a constitué, uniquement sur support imprimé, ainsi que le texte des sujets (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> partie) qui lui ont été remis par le jury, à l'exclusion de tout autre document personnel ou de référence.*

#### 1<sup>ère</sup> PARTIE

A partir de votre dossier présentant une situation problème et son traitement dans le contexte d'une organisation, expliquez la démarche suivie pour produire :

- une ressource pédagogique,
- ou
- un support d'évaluation,

dans le cadre suivant fixé par le jury :

- **thème ou compétence**

Thème : 3. Les conditions de travail

3.4. Sécurité et santé au travail

Conformément :

au programme de Terminale STG – Communication et Gestion des Ressources Humaines

(Vous trouverez dans la salle de préparation le référentiel ou programme correspondant à votre sujet)

*Votre production doit comprendre :*

- **un ou des documents supports** issu(s) de votre dossier. Vous pouvez adapter votre dossier (reformulation, modification de vocabulaire, proposition d'annexes complémentaires, suppression d'éléments, ...) pour répondre au cadre proposé par le jury.
- **le questionnaire** ou **le scénario pédagogique** proposé aux élèves ou étudiants correspondant, adapté au cadre donné par le jury.

**Le jury n'attend pas la finalisation de cette production.**

*Votre exposé doit vous permettre de :*

- Expliquer et justifier votre démarche de transposition didactique pour produire cette ressource pédagogique ou ce support d'évaluation.
- Montrer votre maîtrise des savoirs mobilisés dans le cadre de votre proposition.

## **Sujets PARTIE « Agir en fonctionnaire de l'Etat, et de façon éthique et responsable »**

### *Contexte de déroulement*

Pour l'épreuve sur dossier, pendant la préparation (1 heure 30) et durant l'épreuve (1 heure), le candidat est autorisé à consulter le dossier support de l'épreuve qu'il a constitué, uniquement sur support imprimé, ainsi que le texte des sujets (1ère partie et 2ème partie) qui lui ont été remis par le jury, à l'exclusion de tout autre document personnel ou de référence.

### **Sujet n° 1**

#### **Exposé du cas**

Vous êtes enseignant en terminale STMG option RHC dans l'académie de Caen. Vous organisez chaque année un voyage de deux jours à Paris pour votre classe de terminale (visite de l'Assemblée nationale et séance au tribunal de commerce de Paris).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire mené par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

La participation financière des familles s'élève à 80 euros. Parmi les 35 élèves, 5 d'entre eux vous informent qu'ils ne pourront pas participer à ce voyage pour des raisons financières.

#### **Questions**

Quelle analyse faites-vous de la situation ? Quelles propositions pouvez-vous faire ?

### **Sujet n° 2**

#### **Exposé du cas**

Vous êtes enseignant en classe de 1<sup>ère</sup> STMG et coordonnateur de l'équipe d'économie-gestion du lycée. La direction vous demande, dans le cadre des journées portes ouvertes de l'établissement de réaliser une plaquette d'information à destination des élèves et des parents d'élèves.

Vous réalisez cette plaquette dans laquelle vous insérez des photographies d'élèves de votre classe en situation d'apprentissage.

La direction du lycée valide votre action et autorise la diffusion de la plaquette lors des journées portes ouvertes.

Lors de cet événement, le père d'un de vos élèves s'étonne de voir la photographie de sa fille sur le support d'information diffusé.

#### **Questions**

Quelle analyse faites-vous de la situation ? Comment le problème pourrait-il être résolu ?